Année 1950. — N° 17. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 24 Février 1950.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 17e SEANCE

Séance du Jeudi 23 Février 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuses.

3. — Libération des échanges. — Suite de la discussion d'urgence d'une proposition; renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Dépôt d'une proposition.

5. — Dépôt de rapports.

6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. DIOP BABAKAR,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures quinze.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 21 février a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Aubert et Boussenot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

LIBERATION DES ECHANGES

Suite de la discussion d'urgence d'une proposition; renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'urgence de la proposition de MM. Egretaud, Boubou Hama et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser sur les populations d'outre-mer la récente mesure de « libération des échanges » visant de nombreux produits coloniaux.

Dans la discussion générale, la parole est à M. René Moreux, pour poursuivre son discours.

M. René Moreux. Mes chers collègues, je vous remercie d'abord d'avoir écouté avec tant d'attention bienveillante, avant-hier, le début de mon exposé sur la question capitale, mais forcément un peu ardue, de la libération des échanges.

Pour renouer le fil de mon raisonnement, je rappelle vous avoir dit que le commerce international tel que l'a défini la charte de la Havane, en 1948, ne laisse plus, en principe, de place aux traitements préférentiels.

D'après la charte, toute discrimination de tarifs douaniers, tous les contingentements, toutes les caisses de soutien, toutes les subventions, tous les double prix, devraient disparaître dans un temps plus ou moins bref.

La vie est plus exigeante. L'autarcie qu'on voudrait, au fond, éliminer du commerce international est la règle affirmée dans une des deux grandes puissances du monde, l'U. R. S. S., qui la pratique rigoureusement. Pour elle, il n'existe pas de question de libération des échanges.

La question est, au contraire, posée formellement par la deuxième grande puissance, les Etats-Unis, à toutes les nations de l'O. E. C. E., pratiquement, par conséquent, à tout le monde occidental.

Je crois vous avoir démontré que l'Amérique est, en réalité, profondément divisée sur la question. Elle a des hommes

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

d'Etat qui désirent sincèrement l'abaissement des frontières et l'élimination de tout ce qui peut gêner le commerce international. Ils insistent pour que leur pays donne l'exemple; qu'il revise ses tarifs douaniers, qu'il favorise les ventes de produits étrangers dans son propre territoire, mais ils sont contrecarrés efficacement par la coalition de l'immeuse majorité des agriculteurs et des industriels américains, soutenus par la quasi unanimité de leurs employés.

Quelle que soit la bonne volonté de ses hommes d'Etat, l'Amérique reste profondément protectionniste dans le même temps qu'elle réclame obstinément, dans les autres pays que le sien, la liberté des échanges.

Elle le fait avec âpreté, en menaçant ses partenaires de les priver des dollars de l'aide Marshall, alors qu'il leur est impossible de s'en procurer par des transactions normales et que le commerce international ne connaît, en fait, qu'une seule monnaie, le dollar, lui-même rattaché à l'or sur la base immuable de 35 dollars l'once.

Comment, dans ces conditions, préserver nos territoires d'outre-mer de la menace de mévente de leurs produits et du chômage ? Il importe d'examiner le problème avec le plus grand soin, compte tenu des cartes que le monde nous distribue.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir m'accorder une vingtaine de minutes d'attention soutenue, car il serait indigne de cette Assemblée de ne pas examiner en détail les incidences possibles des libérations du 6 octobre et du 28 décembre 1949, sur la vie économique de l'Union française, car les avis de l'office des changes, entrent, eux, dans des détails précis.

Le chapitre IV de la charte de la Havane relatif aux tarifs douaniers, du fait qu'il limite leur maniement en interdisant les tarifs préférentiels, confirme la légitimité de ces tarifs. On ne pourra plus établir ces droits préférentiels qui nous ont tellement servi jadis dans nos négociations des traités commerciaux, mais enfin nous gardons la possibilité de tarifs douaniers qui seront valables pour tout le monde.

Examinons donc notre système douanier dans son état présent.

Nous y constatons d'abord une importe lacune.

Nos différents territoires d'outre-mer ne sont pas protégés dans leurs relations à l'intérieur de l'Union française. Les barrières douanières se placent uniquement au pourtour de notre fédération. Il en résulte que la suppression des contingents a pour conséquence d'ouvrir, sans protection d'aucune sorte, tous les territoires d'outre-mer aux produits étrangers des secteurs libérés par la métropole. La libération des échanges ne peut, en conséquence, s'envisager qu'après avoir rétabli certains droits de douane suspendus par mesure d'exception (à Madagascar et en A. O. F. particulièrement) et après avoir remanié tous les tarifs douaniers, ceux de la métropole comme ceux des territoires d'outre-mer.

N'oublions pas non plus, en ce qui concerne les territoires sous tutelle, Cameroun et Togo, les territoires de l'Afrique équatoriale française placés sour le régime du bassin conventionnel du Congo et la zone française du Maroc, que la France y a admis toute une série de traités internationaux qui consacrent le principe de la non-discrimination.

En conséquence, il est nécessaire que la France engage, pour ces territoires, des négociations préliminaires à la libération des échanges, puisque les traités internationaux antérieurs placent sur le même pied tous les Etats, participants ou non, de l'O. E. C. E.

Ces précautions nécessaires étant prises, — droits de douane suffisants établis ou rétablis, traités internationaux mis au point — voyons quel sera le sort des produits clefs de nos territoires d'outre-mer.

Rappelons d'abord que les listes des produits libérés ne portent que sur des produits contingentés. Elles ne changent donc rien à la position de nos trois grands produits coloniaux déjà libérés: les oléagineux, le cacao et le café. Un examen rapide de la situation de leur marché va nous en convaincre.

En ce qui concerne nos oléagineux coloniaux, aucune importation des territoires d'outre-mer en France n'est d'abord possible sans un permis de déblocage délivré par le groupement national d'achat des produits oléagineux, dont les pouvoirs viennent d'être prorogés jusqu'au 31 mai 1950.

Les oléagineux étrangers ne peuvent également entrer en France que sur licences individuelles délivrées par ce même G. N. A. P. O.

C'est encore le G. N. A. P. O. qui fixe dans l'Union française les prix, en accord avec le groupement des exportateurs de l'Afrique occidentale française.

Ces prix sont supérieurs, en moyenne, d'environ 10.000 francs la tonne de décortiquées.

M. Cianfarani. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. René Moreux. Je vous en prie.

M. Cianfarani. En imposant aux importations de l'Afrique occidentale française et de l'Algérie un droit d'entrée de 9 francs par kilo d'huile, taxe qui, soit dit en passant, sert à dédommager les producteurs métropolitains, le Gouvernement fait encore une erreur d'aiguillage. Au lieu de créer une sorte de coordination entre les producteurs, on en arrive à taxer à l'importation en France des huiles de l'Union française, d'Algérie ou de l'Afrique occidentale française. Voilà une hérésie contre laquelle il faudrait s'élever une fois pour toutes!

M. René Moreux. Je vous donnerai satisfaction tout à l'heure. Les prix des oléagineux sont en moyenne supérieurs d'environ 10.000 francs la tonne de décortiquées, 74.000 francs C.F.A. port de France pour les arachides de Dakar; 64.000 francs la tonne C.F.A. des Coromandel à Londres.

Après la disparition du G.N.A.P.O. et de ses licences, notre marché d'arachides pourra certainement être défendu efficacement par un tarif douanier approprié si les 8 p. 100 *ad valorem* du tarif actuel se révélaient insuffisants.

Il reste en effet une large marge entre nos besoins en oléagineux et les quantités importées de nos territoires d'outre-mer. Exprimés en tonnes d'huile — le coprah donnant en huile 63 p. 100 de son poids et les palmistes 45 p. 100 — nos besoins d'avant guerre s'élevaient à 158.000 tonnes, dont nos territoires d'outre-mer ne fournissaient que 94.000 tonnes soit environ 60 p. 100.

Si nous nous basons, en 1949, sur les chiffres de la douane pour les 10 premiers mois de l'année, nous constatons que nous sommes revenus aux chiffres d'avant-guerre avec environ 154.000 tonnes de besoins totaux, la part de nos territoires d'outre-mer passant toutefois de moins de 60 p. 100 en 1938 à plus de 75 p. 100 en 1949. Il reste donc une marge d'achat pour la métropole qui est la plus certaine garantie pour le paysan noir qu'il n'a pas à craindre de mévente pour ses arachides.

Situation analogue pour le café. Nos besoins normaux sont de 180.000 tonnes, mais en 1949, nous n'en avons reçu que 125.000 tonnes dont 87.400 tonnes de nos territoires d'outre-mer. Le planteur colonial a donc une large marge de vente dans la métropole. Il ne l'a pas, jusqu'ici utilisée, parce qu'on l'a brimé au point de vue des prix.

Le café a connu, cette année, sur le marché de New-York, grand marché où se fixent les prix, un boom sans précédent, dont deux chiffres donneront l'ampleur.

Le « Santos D » se cotait, le 7 avril 1949, 19 cents 20 la livre; le 24 janvier 1950, 47 cents 70. On assiste, à l'heure actuelle, à un certain tassement des cours, mais le marché n'en a pas moins connu un redressement dont nos planteurs n'ont pas profité.

Jusqu'à ce que la liberté ait été rendue au café, le prix homologué pour le « Robusta » n'a été que de 140 francs métropolitains le kilo. Il oscille, en ce moment entre 325 et 330 francs.

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause du mauvais entretien de trop de nos caféières. Le planteur, découragé par les prix qui lui étaient imposés, n'a pas cultivé ses plantations avec le soin qui convenait, on maintenait ses cours très au-dessous des prix mondiaux, alors que ses frais ne cessaient de croître. Il n'a pas résisté au réflexe d'essayer de rétablir l'équilibre de ses prix de revient, en restreignant ses travaux d'entretien.

L'avenir des cafés coloniaux n'a pourtant rien à craindre des cafés du Brésil, s'ils peuvent s'abriter derrière des tarifs douaniers modérés mais suffisants et s'ils peuvent profiter des hausses du marché mondial.

MM. Max André et Cianfarani. Très bien!

M. René Moreux. Troisième grand produit dont le marché est maintenant libre, depuis que son groupement d'achat a été dissous: le cacao.

Les cours sont, à l'heure actuelle traités à l'amiable chaque semaine par une centrale d'achat où se rencontrent les utilisateurs, c'est-à-dire les chocolatiers, d'une part, et les exportateurs des territoires d'outre-mer ,d'autre part. Ces cours se modèlent sur ceux de New-York et les planteurs ont tous loisirs de faire des offres à l'étranger.

Les possibilités de notre cacao sur les marchés extérieurs, peuvent être considérables si nos paysans noirs s'interdisent d'offrir des produits de qualité médiocre.

Les 80.000 tonnes de production totale d'avant-guerre, peuvent être largement dépassées. Je l'ai démontré, je crois, le 7 juin dernier à cette tribune; il n'y a pas lieu de reprendre cette démonstration fastidieuse.

Nous constatons cependant, avec intérêt, que de petites quantités de nos cacaos ont retrouvé dès cette année, la faveur du commerce sur les marchés de l'Angleterre et de Hollande, où ils ont été payés à des prix supérieurs aux prix pratiqués en France, ce qui est encourageant.

M. Egretaud. C'est peu!

M. René Moreux. Après avoir constaté que nos trois grands produits agricoles, oléagineux, café et cacao ne sont pas menacés de perdre le marché métropolitain malgré la liberté totale des échanges dont ils jouissent, il nous reste à examiner la position des marchés pour les principaux produits qui viennent d'être inscrits sur la liste de libération du 28 décembre 1949.

Nous y trouvons d'abord les agrumes dont le marché préoccupe si justement nos collègues d'Algérie. Ce marché a, en effet, à la fois un aspect politique et un aspect économique.

M. Cianfarani. J'aime vous l'entendre dire!

M. René Moreux. Il ne faut jamais oublier que tous les gouverneurs généraux qui se sont succédé à Alger ont poussé les colons, indigènes aussi bien qu'européens, à créer des orangeraies. Leur appel a été largement entendu et les plantations entre cinq et dix ans d'âge arrivent en ce moment aux pleins rendements. Elles couvraient, fin 1949, 25.000 hectares qui produisent plus de 200.000 tonnes, dont 4.000 tonnes avaient été consommées sur place en 1948 et 160.000 tonnes exportées.

La demande a très heureusement suivi cette montée de la production. Notre consommation qui n'était que de 220.000 tonnes en 1938 dépassera cette année 400.000 tonnes.

Dans ces achats, le tonnage des oranges nord-africaines sera d'environ 224.000 tonnes, chiffre qui est exactement le chiffre global de notre consommation en 1938.

Le succès des oranges nord-africaines est mérité en raison de leur qualité, aucune faute n'a été commises sur ce terrain par les agrumiculteurs aussi bien autochtones qu'européens. Les sortes ont été parfaitement sélectionnées et les orangeraies sont cultivées avec un soin particulier.

Mais la libération des échanges va les mettre en concurrence, d'une façon permanente, avec les oranges italiennes. Celles d'Espagne ne peuvent qu'être des concurrentes occasionnelles, ne bénéficiant que d'accords diplomatiques...

M. Egretaud. On ne voit qu'elles en ce moment.

M. René Moreux. ...particuliers puisque l'Espagne ne fait pas partie des Nations unies et par conséquent de l'O.E.C.E.

M. Cianfarani. Elle n'en a pas moins obtenu l'autorisation d'importer 140.000 tonnes!!

M. Egretaud. Sans compter celles de Floride qu'on baptise de Valence!

M. Cianfarani. Voilà!

M. René Moreux. Nous avions par contre acheté 45.500 tonnes d'oranges à l'Italie en 1948 et elles peuvent atteindre 80.000 tonnes en 1950.

Elles ont, comme les oranges espagnoles, l'avantage de pouvoir atteindre nos marchés métropolitains en vrac, c'est-à-dire grevées de frais moins lourds que les oranges nord-africaines.

M. Cianfarani. Pendant qu'on impose le conditionnement aux agrumes d'Afrique!

M. René Moreux. Il ne faut pas oublier également que la concurrence sera très vive en Europe.

De nouveaux producteurs étant apparus. Israël par exemple vient de faire construire trois navires rapides, spécialement conçus pour le transport des agrumes. Il espère se faire une place prépondérante en Grande-Bretagne.

Malgré ces deux données nouvelles, je suis personnellement optimiste pour notre production nord-africaine d'agrumes, car nous avons sur le marché métropolitain une marge de 180.000 tonnes non satisfaite par l'Afrique du Nord.

Nous pouvons d'autre part réduire sensiblement nos frais d'Alger à Paris, qui sont à l'heure actuelle de l'ordre de 18 francs le kilogramme, par l'emploi de containers spécialement étudiés pour le transport des agrumes. Ils permettraient d'éviter les emballages onéreux, les manutentions excessives, les pertes. Ils permettraient surtout de vendre nos oranges en vrac sur les marchés métropolitains comme les oranges italiennes et espagnoles.

C'est un problème que devra étudier la commission spécialisée des transports nord-africains, dont notre Assemblée demandait la résurrection au sein du conseil supérieur de la marine marchande le 8 juin dernier et que les intéressés ressuscitent d'ailleurs en ce moment, mais en dehors du conseil supérieur de la marine marchande, à titre privé.

De plus, la consommation de l'orange ne croît pas seulement en France, mais partout en Europe.

Or, l'Europe consommait, en 1938, 1.700.000 tonnes d'agrumes. Sur ce chiffre, l'Allemagne et la Pologne représentaient à elles seules une demande de 400.000 tonnes. Ces marchés vont se rouvrir progressivement aux offres.

Si donc nous sommes attentifs à la qualité de nos fruits comme nous l'avons été jusqu'ici, si nous faisons un effort rationnel pour leur distribution, le marché de nos agrumes nord-africaines peut incontestablement affronter la libération des échanges.

M. Cianfarani. Voulez-vous me permettre de vous interrompre? Je m'excuse et je dois paraître importun...

M. René Moreux. Je vous en prie, cela prouve que vous vous intéressez à la question.

M. Cianfarani. Autre chose nous handicape dans nos exportations. Je ne veux pas, mes chers collègues, être mauvaise langue, mais c'est cette obligation du monopole du pavillon auquel n'est pas tenu, par exemple, le Maroc, auquel n'est pas tenue, également, l'Espagne, parce qu'il lui suffit de traverser notre frontière. Lorsque vous parlez des marchés allemands et des marchés polonais, vous savez que dans l'état actuel de ces pays, ce sont des marchés extrêmement pauvres. Notre marchandise ne peut s'affirmer sur ces marchés que si elle arrive à des conditions abordables. Or, comment voulez-vous que notre production algérienne puisse arriver dans de meilleures conditions que la production du Moyen Orient, de Tel Aviv, d'Espagne ou même du Maroc si elle est tenue, d'une part, à un conditionnement très sévère et qui, vous le savez, augmente nos frais généraux d'à peu près 15 à 20 francs par kilogramme; d'autre part, si vous lui imposez un tarif maritime qui vient encore grever cette situation? Nous ne pourrons nous défendre sur le marché national, cela va sans dire, mais surtout sur le marché anglais, et principalement sur le marché allemand à conquérir si nous voulons gagner de vitesse les exportations de Tel Aviv ou de Bassorah, nous ne pouvons nous imposer sur ces marchés que si l'administration ne nous accable pas de tarifs prohibitifs.

M. René Moreux. Mon cher collègue, vous avez fait une légère confusion que je vais me permettre de dissiper.

Le monopole de pavillon n'existe qu'entre la France et l'Algérie. Par conséquent, lorsque vous parlez des expéditions d'oranges sur la Pologne, par exemple, elles ne sont pas soumises au monopole du pavillon.

M. Cianfarani. Il y a transit par la métropole.

M. René Moreux. Pas du tout. Il est certain que si l'on exporte vos oranges sur la Pologne, Dantzig par exemple — Gdynia maintenant — des bateaux étrangers, polonais, viendront les chercher directement à Alger. Il n'y a que sur la France que le monopole de pavillon est imposé.

Nous nous sommes déjà affrontés là-dessus, mon cher collègue, l'année dernière.

M. Cianfarani. Non, pas « affrontés »; nous avons discuté!

M. René Moreux. Examinant la question dans son ensemble, on constate que le monopole de pavillon est utile, mais je dois dire que nombre d'armateurs n'y attachent pas d'importance.

D'ailleurs — permettez-moi cette remarque — à l'heure présente, savez-vous, pour des oranges qui valent 80 francs à Paris, quelle est la part du fret, la part du transport maritime proprement dit?

La plupart des consommateurs considèrent à tort que le fret représente la totalité des frais — je ne parle pas pour vous, mon cher collègue, qui ne faites certes pas cette confusion — depuis l'orangeraie; or, je tiens à dire du haut de cette tribune que le fret même — transport maritime — d'un kilogramme d'oranges vendu à Paris 80 francs ne dépasse jamais 1 fr. 80.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Autre produit agricole important figurant sur la liste du 28 décembre: le manioc.

Pour 1949, nos importations métropolitaines ont été de l'ordre de grandeur de 24.000 tonnes.

Sur ce chiffre, la part de nos territoires d'outre-mer sera sans doute de 13.000 tonnes. C'est donc 11.000 tonnes que ne nous auront pas vendues nos fournisseurs de Madagascar, de la Réunion, du Togo et du Viet-Nam.

Cela s'explique en grande partie, il faut l'avouer, par la cherté de leur production.

Les cossettes de Madagascar cotent, à l'heure actuelle, 23 à 24 francs F. O. B., alors que celles d'Angola ne valent pas même 17 francs, exactement 16 fr. 90. Le marché mondial est faible. Il est hors de doute que nos colons devront examiner sérieusement leurs prix de revient et la qualité de leurs produits.

Ils peuvent être assurés, d'autre part, que nous les soutiendrons aussi substantiellement que possible par un tarif douanier approprié.

Les huiles essentielles libérées, base de notre industrie si réputée des parfums, nous viennent de l'ensemble des territoires d'outre-mer.

La badiane et la citronnelle nous sont expédiées par l'Indochine; le géranium de la Réunion, de l'Algérie et du Maroc, ces derniers étant également fournisseurs de romarin.

Le girofle vient surtout de Madagascar, le vetyver nous arrive de la Réunion, le niaouli de la Nouvelle-Calédonie.

Nos territoires d'outre-mer nous fournissaient, sur les 1.728 tonnes d'huiles essentielles dont nous avions besoin en 1938, 566 tonnes seulement.

Nos achats ont encore baissé l'année dernière, n'ayant pas même atteint 1.000 tonnes pour l'ensemble, total sur lequel nos territoires d'outre-mer n'ont livré que 400 tonnes. La marge des exportations possibles de nos territoires d'outre-mer en huiles essentielles sera donc considérable lorsqu'ils auront retrouvé leur production d'avant guerre. L'étranger, en particulier les Etats-Unis, sont en effet demandeurs et non exportateurs.

Mêmes perspectives pour le crin végétal et la cire d'abeilles. Pour le crin végétal, la métropole est preneuse quasi exclusive de ce produit.

Aucun danger non plus, semble-t-il, pour les cires d'abeilles. Les territoires d'outre-mer, la Guinée spécialement, assurent la totalité de nos besoins, qui s'élevaient, en 1948, à 1.161 tonnes, dont la France revend d'ailleurs une partie sur les marchés européens, particulièrement en Grande-Bretagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

La situation du sisal est analogue à celle du café; c'est un produit servant surtout à l'agriculture pour ses ficelles lieuses. Dans cette production, nos territoires d'outre-mer ne sont menacés que par la réglementation autoritaire des prix. La fibre n° 1 vaut 126 francs à New-York, 120 francs à Londres et est taxée à 98 francs en France. Il n'est donc pas étonnant que les territoires d'outre-mer se détournent d'une culture où ils sont littéralement brimés.

Toujours dans le domaine agricole, arrêtons-nous un instant au marché des cuirs coloniaux. La libération des cuirs aurait pu être une catastrophe pour notre marché si la France ne les avait inscrits sur sa deuxième liste, qui porte, on s'en souvient, sur les produits partiellement libérés, les gros producteurs étant exclus du bénéfice de cette libération.

C'est le cas de l'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay pour les cuirs de bovins, et de l'Union sud-africaine pour les cuirs d'ovins.

Il était impossible de livrer présentement notre marché à des cuirs à la concurrence internationale car, depuis la guerre, il n'a pas retrouvé son équilibre. Les cuirs lourds, en particulier, utilisés pour les semelles de chaussures, sont sérieusement concurrencés par les crêpes.

Les importations des peaux de bovins n'auront été, en 1949, que d'environ 9.000 tonnes contre 21.000 en 1948 et 33.000 tonnes en 1938. Sur les 9.000 tonnes de l'année dernière, nos territoires d'outre-mer en ont vendu environ 7.000, améliorant sensiblement leur position, malgré le fléchissement de ce compartiment du marché.

En revanche, les peaux de moutons de nos territoires d'outre-mer n'ont représenté, l'année dernière, qu'environ 1.500 tonnes sur un total de 42.000 tonnes. La proportion était meilleure, mais faible également en 1938; nous ne recevions que 4.800 tonnes des territoires d'outre-mer sur 58.000 tonnes d'importations totales.

Grâce aux précautions prises par le Gouvernement d'exclure de la libération les grands pays producteurs, il ne semble pas que notre marché des cuirs puisse être bouleversé, mais il restera longtemps instable, car les caoutchoutiers ont installé dans l'industrie de la chaussure, avec la semelle de crêpe, une concurrence semblant soutenue par le goût du public et les prix pratiqués.

Dans le domaine agricole, c'est surtout pour les sucres coloniaux qu'apparaît la nécessité impérieuse de tarifs protecteurs. Le quintal de sucre, en qualité semblable, vaut, en effet, 6.897 francs à Paris, 4.630 francs à Londres et 4.050 francs seulement à New-York. Notre consommation d'avant guerre était de 1.100.000 tonnes et elle est à peu près la même au début de 1950.

Les sucres coloniaux entraient, en 1938, dans la consommation métropolitaine pour une moyenne de 180.000 tonnes, mais on constate avec regret que la production de nos départements d'outre-mer n'est pas revenue à sa moyenne annuelle d'avant guerre de 212.000 tonnes; elle n'est pour l'instant que de 160.000 tonnes. Comme l'étranger ne nous fournissait, avant guerre, que 128.000 tonnes par an, le problème du sucre sur notre marché métropolitain est un problème uniquement intérieur.

Notre tarif douanier doit nous permettre de le résoudre facilement. Il est à souhaiter, toutefois, que les Antilles retrouvent aussitôt que possible leur production de 1938, comme l'a fait la Réunion.

En tout cas, à l'abri de leurs tarifs douaniers, nos sucres coloniaux ne peuvent que connaître une crise de production, mais pas une crise de vente.

Dans le domaine minéral, peu de chose à dire. On a bien libéré les phosphates; mais nous sommes les maîtres du marché. A remarquer, cependant, un net fléchissement de nos importations métropolitaines; en 1948, elles dépassaient 1 million 400.000 tonnes, dont la quasi-totalité en provenance de l'Afrique du Nord; en 1949, nous n'avons pas atteint le million de tonnes.

L'avenir de nos phosphates africains dépend donc en grande partie de l'essor de notre agriculture métropolitaine, mais certainement pas de la libération des échanges.

Un produit, au contraire, susceptible d'être fortement touché par cette libération est le graphite, produit essentiellement malgache. La Grande Ile en exportait, en 1938, 14.600 tonnes. La rébellion ayant fortement endommagé les installations, les exportations sont tombées, en 1948, à 8.882 tonnes. Elles ont été du même ordre en 1949.

La métropole n'a besoin que de 4.200 tonnes et ne les a cependant pas toutes achetées à Madagascar, qui ne lui a fourni que 2.200 tonnes cette année.

La libération des échanges, il faut bien le dire, va, d'autre part, remettre sur le marché français le minerai bavarois.

A l'étranger, c'est au minerai de Ceylan que se heurtent les minerais de Madagascar. Il peut donc y avoir, dans ce secteur, des incidences sérieuses de la libération d'échanges, d'autant que le marché international est sujet à des sautes brusques.

Même situation pour le mica, produit essentiellement malgache, dont les qualités sont très diverses. La production était de 511 tonnes en 1948, contre 626 tonnes en 1938; la consommation métropolitaine est de 300 tonnes. Le surplus est absorbé en grande partie par le marché des Etats-Unis.

En somme, quand on y regarde de près, aucun des produits coloniaux libérés les 6 octobre et 28 décembre, n'est sérieusement en danger, étant donné les précautions prises par le Gouvernement. Les producteurs quels qu'ils soient devront toutefois être constamment attentifs à rapprocher leurs prix de revient des prix mondiaux et à toujours améliorer les qualités qu'ils proposent sur les marchés.

Sous ces deux réserves, ils franchiront sans dommage, avec des tarifs douaniers appropriés, les deux nouvelles étapes de la libération envisagée par le conseil de l'O. E. C. E. dans sa session de janvier dernier: supprimer 50 à 60 p. 100 des contingents avant le 30 juin 1950 et porter le pourcentage de 60 à 75 p. 100 d'ici fin 1950.

Nos produits coloniaux pourront le faire sans difficulté parce que le marché métropolitain leur donnera toujours la préférence, même à prix inégal, sur les produits étrangers.

Quoi qu'en ait dit notre collègue M. Egretaud dans son intervention du 7 juin 1949, il n'y a aucune autre garantie sérieuse à offrir à nos territoires d'outre-mer. « Désabusé — disait ce jour-là M. Egretaud — M. le rapporteur nous propose, si j'ose dire, au moins de sauver les meubles en gardant la maîtrise du marché métropolitain. Mais que peut bien signifier cette expression, si ce n'est le maintien de la préférence impériale, donc du pacte colonial. »

Ailleurs, M. Egretaud disait, en termes ironiques: « Ce qui se cache sous ce fameux régime de la préférence impériale,

c'est un monstre contre lequel on fulmine facilement dans cette Assemblée, un monstre que l'on déclare à tout jamais maîtrisé, que l'on foudroie en paroles du haut de cette tribune; ce monstre, c'est le pacte colonial. Mais, lorsqu'il s'agit de démonter le mécanisme qui lui donne naissance, lorsqu'il s'agit de montrer que les causes qui le suscitent, que la racine du mal et que le mal lui-même existent toujours, alors on se dérobe à l'analyse, parce qu'il faudrait aller trop loin et condamner sans retour le régime que l'on veut, au fond, perpétuer. »

Outre le jugement téméraire qu'il portait sur nos intentions...

M. Egretaud. Cette analyse que je demandais, je la ferai d'ailleurs moi-même.

M. René Moreux. Outre le jugement téméraire qu'il portait sur nos intentions, M. Egretaud commettait une erreur économique, à mon sens fondamentale: la préférence impériale n'est pas le pacte, ou plutôt n'est plus le pacte colonial.

Le pacte colonial est le système par lequel les colonies sont exploitées au seul profit de la métropole.

M. Egretaud. C'est bien cela.

M. René Moreux. La « préférence impériale », au contraire, n'hésite pas éventuellement à imposer des charges à la métropole pour assurer à la production des territoires d'outre-mer la maîtrise du marché métropolitain.

Tout l'objet de mon exposé n'a tendu qu'à cela. Par un retournement singulier mais heureux, la proposition de M. Egretaud poursuit le même but que moi, puisqu'elle invite le Gouvernement à prendre d'urgence « toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser sur les populations d'outre-mer la récente mesure de libération des échanges visant de nombreux produits coloniaux ». Nous avons le même but, mon cher collègue monsieur Egretaud, mais nous différons dans les moyens.

M. Egretaud. Radicalement!

M. René Moreux. Ainsi, la pression des faits amène nos collègues communistes et leurs apparentés à sembler rejoindre les défenseurs de la « préférence impériale ». Cela suffirait à leur prouver qu'ils commettaient, en juin dernier, une erreur en assimilant « préférence » et « pacte colonial ».

M. Egretaud. Je répondrai tout à l'heure.

M. René Moreux. Tout le monde dans cette Assemblée est donc maintenant d'accord, semble-t-il, pour défendre le marché métropolitain contre l'envahissement des produits coloniaux étrangers, et il est certain qu'il n'y a pas de tâche plus urgente car, si le 7 juin j'apercevais, selon notre collègue M. Egretaud, les signes annonciateurs d'une crise gigantesque, je n'étonnerai probablement personne aujourd'hui en disant que nous y sommes en plein.

N'oublions pas que si nous ne vivions pas dans une sorte de mensonge universel, le moins observateur d'entre nous s'en rendrait pleinement compte.

Si les rassurantes statistiques officielles de chez nous ne nous donnaient pas que les chômeurs secourus, si elles faisaient état de tous les chômeurs non inscrits et des travailleurs qui n'ont pas leur plein emploi, nous saurions qu'il y a en France au moins 400.000 ouvriers qui n'ont pas le minimum vital et qui vivent dans la détresse.

Si les Etats-Unis faisaient leur bilan social en fin d'année, et non leur bilan boursier, on saurait que près de 30 p. 100 de ceux qui travaillent en Amérique — ce sont les chiffres de l'O. E. C. E. — soit environ 15 millions de travailleurs, industriels ou agricoles — n'ont que 2.000 dollars ou au-dessous de revenu annuel, au lieu de dire qu'il n'y a que 4.480.000 chômeurs au 15 février 1950; donc, d'un côté 15 millions de travailleurs sous-alimentés et de l'autre 4.480.000 chômeurs soi-disant officiels. Or, 2.000 dollars, soit 700.000 francs par an, c'est-à-dire environ 58.000 francs par mois, n'ont pas, en Amérique, le pouvoir d'achat de 15.000 francs en France.

Dans presque tous les secteurs économiques la surproduction s'installe.

Il y a seulement quelques mois, lorsqu'on s'aventurait à dire que le plan de production devait être complété par un plan de distribution, c'est-à-dire de vente, on faisait figure de Cassandre importune.

Maintenant les faits — nos maîtres à tous — ont tellement démontré la mévente et l'accumulation des stocks qu'il est inutile de se lancer dans une démonstration chiffrée qui serait particulièrement fastidieuse.

Ceux qui voudraient mesurer le point où nous en sommes n'ont qu'à lire les documents officiels des Nations Unies, comme par exemple celui sur « l'évolution et les perspectives de la sidérurgie européenne dans le cadre du marché mondial de l'acier », paru en décembre dernier.

L'effort de l'O. E. C .E. pour libérer les échanges a pour but essentiel de venir au secours des nations dont la production ne peut se maintenir qu'en élargissant l'aire de leurs marchés.

L'effort paraît assez vain sans la libération des monnaies et leur mutuelle convertibilité, car il n y a, en fait, qu'une seule monnaie internationale: le dollar. Et comme le protectionnisme américain interdit à l'Europe de se procurer cette monnaie par la voie normale des échanges commerciaux, on est en droit de se demander si on ne construit pas la future architecture économique du monde, en lui donnant un toit au lieu de commencer par bâtir ses fondations.

Mais ce propos demanderait trop de développements et son immensité nous ramène à la proposition plus modeste qui est soumise au jugement de l'Assemblée.

Ma conclusion est que, dans l'état actuel des choses, nos territoires d'outre-mer ne sont pas gravement menacés si nous sommes attentifs à l'évolution du programme de l'O. E. C. E. Mais il nous faut rester très attentifs.

Dans la dernière réunion de janvier de l'O. E. C. E., les représentants de certains gouvernements ont précisément fait remarquer que des tarifs douaniers excessifs pourraient compromettre l'efficacité de la suppression des contingents. Nous répondons que nous ne serons pas excessifs dans notre protection douanière mais que nous ne l'abandonnerons jamais.

Nous avons même la ferme intention d'en colmater les brèches et les insuffisances. Là-dessus, nous serons intraitables car nous ne voulons pas qu'une mévente des produits originaires de nos territoires d'outre-mer soit la préface de troubles sociaux, impensables si nous ne nous soumettons pas à d'intolérables injonctions. Que personne ne compte sur notre faiblesse à ce sujet.

M. Cianfarani. Et cependant vous savez que les tarifs douaniers devront être supprimés dans les deux ans!

M. René Moreux. Pas du tout.

M. Cianfarani. C'est cependant ce qu'on nous impose.

M. René Moreux. Nous restons maîtres de nos tarifs douaniers.

M. Cianfarani. Ce n'est pas l'opinion de M. Hoffman.

M. René Moreux. Il peut avoir une opinion.

M. Cianfarani. Mais voilà le fait.

M. René Moreux. Que personne ne compte sur notre faiblesse à ce sujet. Cela étant bien établi, il y aurait à notre sens le plus grand intérêt à reprendre, en gros, les termes de l'avis du Conseil économique, en y précisant certaines considérations et certaines dispositions qui y ont été fâcheusement omises.

Tout à l'heure on vous distribuera le contre-projet qu'en mon nom et au nom du groupe du mouvement républicain populaire nous déposerons. Je n'en donnerai pas lecture, M. le président devant obligatoirement le faire.

A la lecture de notre proposition, vous constaterez, mes chers collègues, qu'elle est du même esprit que celle présentée par notre collègue M. Djim Momar Gueye au nom de la commission des affaires économiques, qu'elle a le même objet que la proposition initiale tendant à défendre les populations autochtones.

Si le groupe du mouvement républicain populaire a jugé utile d'en présenter un autre, il le fait dans un intérêt de plus grande clarté et de protection plus insistante de nos autochtones.

Il est conscient qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de problème économique plus grave. Il ne veut pas livrer la paysannerie indigène et la naissante industrie de ses territoires d'outre-mer aux attaques massives, irrésistibles, d'agriculteurs et d'industriels souvent directement ou indirectement subventionnés, en tout cas suréquipés, et disposant de réserves financières pléthoriques.

Nous pensons bien qu'un jour plus ou moins proche, les champs que nous sommes en train de féconder et les usines que nous sommes en train d'équiper dans nos territoires d'outre-mer pourront affronter les concurrences internationales — pourvu qu'elles soient loyales — mais nous exigeons qu'on nous donne le temps d'apprendre à nos autochtones des techniques qu'ils ignorent, et le temps de les aider à conquérir des marchés dont ils sont encore absents.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour se mesurer avec les formidables entreprises qu'un siècle et demi de capitalisme a créées dans le monde, nous voulons protéger ceux que nous avons le devoir de conduire à la plénitude de leur destin. (*Très bien! très bien!*)

Notre proposition a cet avantage subsidiaire que, malgré de substantielles et capitales modifications, elle reproduit certaines parties de l'avis émis par le Conseil économique, sur le même sujet. Il nous a semblé que c'était un avantage de constituer un front commun avec lui pour donner à notre solennel avertissement, plus d'efficacité.

Quelle que doive être la décision de l'Assemblée, nos débats auront prouvé, une fois de plus, que nous sommes ici unanimes à vouloir créer cette Union française qui, dans notre pensée, est la préfiguration du monde de demain, heureux et pacifié. (*Très bien ! très bien !*)

En ce qui me concerne, certes, après avoir longuement médité sur l'évolution économique et sociale de l'Union française d'outre-mer — car ce ne sont que les deux aspects d'une même question — ma pensée s'est arrêtée à des conclusions très fermes.

Il est impossible, sans courir à la catastrophe, de rompre brusquement avec le passé. Or, ce passé était totalement basé sur la préférence impériale.

Je conviens que cette préférence impériale ressemblait terriblement, avant guerre, au pacte colonial.

M. Egretaud. Plus maintenant!

M. René Moreux. Mais depuis la libération, mon cher monsieur Egretaud, la métropole a renversé sa politique.

M. Egretaud. On ne dit plus « empire », on dit « Union française », c'est une étiquette...

M. René Moreux. Au lieu de considérer comme jadis les pays de l'Union uniquement comme des fournisseurs de matières premières, la métropole les équipe maintenant pour que ces pays eux-mêmes transforment leurs propres matières premières en produits manufacturés vendus à la métropole.

C'est ainsi que nous recevons des quantités importantes d'huiles de Dakar, au lieu de confier toute la production d'arachides de l'Afrique occidentale française aux presses des huiliers métropolitains.

Très prochainement, nous recevrons des bois déroulés d'Afrique équatoriale française, des pâtes à papier, au départ de la forêt équatoriale.

La métropole n'hésite pas, dans le même temps, à briser le monopole des fournitures de l'industrie métropolitaine dans les territoires d'outre-mer.

Partout s'installent des usines pour satisfaire aux besoins journaliers de l'Union française d'outre-mer, des centrales thermiques et hydro-électriques qui donneront aux industries nouvelles et aux stations agricoles l'énergie dont elles auront besoin.

Je ne rappellerai que deux chiffres qui permettent de préciser la nouvelle politique de la métropole à l'égard de ses territoires d'outre-mer et d'en mesurer l'ampleur.

Sur l'aide américaine du plan Marshall elle aura dirigé fin 1950, vers ses territoires, environ 30 millions de dollars.

M. Egretaud. Sur combien ?

M. René Moreux. Mais qu'est-ce que ces 30 millions de dollars représentant 10 milliards de nos francs métropolitains, à côté des 200 milliards de francs dont la métropole aura doté ses territoires d'outre-mer, fin 1950 depuis 1946 ?

M. Cianfarani. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier!

M. René Moreux. Mon éminent ami, président de la commission du plan, M. Jacobson, pourra vous donner, sur ce point, des précisions irréfutables.

Ces 200 milliards de francs sont constitués, en majeure partie par des dons du F.I.D.E.S., l'autre partie représentant celle des territoires d'outre-mer, eux-mêmes, cette part étant constituée, elle-même, par des prêts à intérêt infime et à long terme, ce long terme pouvant, le cas échéant, aboutir à un nouveau don, en cas de non remboursement.

Le pacte colonial d'avant-guerre s'est incontestablement transformé, depuis la libération, en préférence impériale.

C'est sur cette préférence impériale que, pour ma part, je base la défense de notre paysannerie et de notre industrie autochtone.

Si elles peuvent conquérir les marchés extérieurs et supporter la concurrence internationale, la métropole s'en réjouira, fière d'avoir conduit ses populations indigènes à leur majorité économique.

Mais quelle sûreté pour ces jeunes industries et ces agricultures en cours de modernisation, de penser qu'elles peuvent, en tout état de cause, compter sur un marché prioritaire de 41 millions de métropolitains.

Au fur et à mesure du développement des productions agricoles et industrielles des territoires outre-mer, ceux-ci négocieront, en accord avec la métropole, une plus grande libération des échanges qui est, incontestablement, dans la perspective de l'avenir.

L'industrie et le commerce métropolitains perdront certainement des débouchés traditionnels dans les territoires d'outre-mer, mais en leur enlevant le monopole injuste du pacte colonial, les métropolitains seront amenés à reviser leurs prix de revient et à se rapprocher ainsi des cotes internationales.

Les territoires d'outre-mer devenus majeurs, avec leurs grands conseils et leurs assemblées locales, pourront négocier éventuellement avec la métropole, l'établissement des caisses de péréquation (non plus de soutien qui sont maintenant interdites) pour tel ou tel produit, de façon que la préférence impériale ne soit pas à sens unique, qu'elle ne pèse pas injustement sur l'une ou l'autre partie.

En tous cas plus que jamais je suis convaincu que nous n'avons rien d'autre à offrir comme substantielle défense à l'économie de l'Union française. Son rempart le plus solide est la préférence impériale.

Comme déjà dit, nous la défendrons, coûte que coûte, en usant de toutes les facilités que donne la charte de la Havane, sans céder aux pressions intéressées de l'extérieur. Nous reviserons en tout premier lieu soigneusement les tarifs douaniers de l'Union française d'outre-mer. Cette œuvre positive et de sagesse ne peut s'accomplir que dans l'Union, je veux le souligner avec force en terminant. Le grand ouragan de liberté qui passe en ce moment sur le monde doit se discipliner.

Chacun de nous doit être pénétré de cette solidarité sans laquelle l'Union française ne serait qu'une expression vide de sens.

Les territoires d'outre-mer de l'Union française connaîtraient des crises politiques, économiques et sociales sans précédent s'ils ne pouvaient plus compter sur l'appui matériel et moral de la métropole.

Inversement, la France seule, sans ses territoires d'outre-mer retournerait à un rôle de petite puissance au détriment du monde civilisé tout entier.

On a peut-être trop l'habitude, ici comme ailleurs, de toujours mettre la métropole en accusation. Dans l'impatience à voir tout se réaliser, sans tenir compte du temps, on la rend responsable de ce qui n'existe pas encore et on oublie l'effort magnifique qu'elle a fait depuis cinq ans, malgré qu'elle soit sortie ruinée et exsangue d'une guerre et d'une occupation atroce. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Dans l'Union notre relèvement est certain. Mais dans la discorde, notre destin serait déjà pesé. Ce n'est que dans la ferveur de notre amour, les uns pour les autres, que nous deviendrons un puissant groupement humain de 110 millions d'hommes libres et forts. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, deux simples avis du ministère des finances, publiés au *Journal officiel* des 6 octobre et 28 décembre 1949, ont créé une telle émotion outre-mer et dans la métropole, qu'il est manifeste que ces textes — modestes dans leur présentation — suscitent, par leur contenu, des répercussions considérables.

Je voudrais tout d'abord souligner, ce que personne n'a encore fait au cours de la discussion, qu'employer une telle méthode, c'est-à-dire mettre en cause l'avenir même des productions les plus importantes des territoires d'outre-mer par un avis sans signature publié sans autre forme, qu'il faut découvrir dans les annexes du *Journal officiel*, dénote de la part du Gouvernement une étonnante désinvolture. C'est une politique « à la sauvette », honteuse d'elle-même, qui viole certainement les traditions démocratiques les plus élémentaires.

Sur quoi porte-t-elle ? On a, d'un simple trait de plume, supprimé purement et simplement des contingentements qui assuraient, en France, l'écoulement de la production d'un grand nombre de produits d'outre-mer. M. le rapporteur a énuméré ces produits, je ne veux pas y revenir.

Il nous paraît révoltant que cette mesure ait été prise par voie autoritaire et sans même consulter les premiers intéressés, qui, vous me l'accorderez, mesdames et messieurs, sont les producteurs d'outre-mer.

Certains de nos collègues, dans leurs interventions, dans les textes qu'ils proposent à l'Assemblée, aussi bien qu'en commission, ont manifesté leur indignation devant cette absence de consultation préalable des intéressés avant la mise en application de telles mesures.

Une telle indignation nous semble un peu tardive; lorsqu'on prend des responsabilités, il faut les assumer jusqu'au bout. Cette désinvolture vis-à-vis des pays d'outre-mer n'est que la conséquence la plus logique d'un engagement antérieur, d'un quitus donné par tous les groupes de l'Assemblée, sauf le nôtre et nos amis du Rassemblement démocratique africain, à cette politique. L'Assemblée se souvient certainement de la séance du 1er juillet 1948. Par 80 voix contre 30, la majorité de l'Assemblée a adopté, malgré notre avertissement, l'accord de coopération économique entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire la loi appliquant les principes et les dispositions du plan Marshall à la France et à ses colonies.

Que disions-nous à ce sujet ? Je voudrais rappeler une partie de notre contre-projet, repoussé par l'Assemblée, qui déclarait:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant que l'article 11 de l'accord de coopération économique entre la France et les Etats-Unis d'Amérique spécifie formellement que toutes les dispositions de l'accord s'appliqueront, non seulement au territoire métropolitain de la République française, mais aux territoires placés sous son administration, et aux Etats associés, c'est-à-dire à l'ensemble de l'Union française;

« Que cet accord engageant, sans adhésion formelle et préalable, et pour une longue période, les Etats et territoires de l'Union française, constitue de la part du Gouvernement français un acte contraire à la Constitution, etc... »

N'est-ce pas très exactement ce que l'on reproche, actuellement, à ce qui n'est qu'une application particulière de l'accord bilatéral ? Il fallait, à ce moment-là, dès le 1er juillet 1948, prendre ses responsabilités. Notre groupe a pris les siennes.

Nous ne disons pas d'ailleurs: « Le vin est tiré: il faut le boire ! » Car nous ne jetons pas le manche après la cognée. Mais nous avons le droit de rappeler à ceux de nos collègues qui disent: « Maintenant, nous sommes devant un état de faits; nous n'y pouvons rien. Il s'agit de limiter la casse », que nous y pouvions tous quelque chose le 1er juillet 1948, et qu'à ce moment-là, moment décisif, la majorité de l'Assemblée n'a pas voulu nous suivre. Nous avons également le droit de rappeler à cette occasion ce que disait notre camarade M. Raymond Barbé dans son explication de vote:

« M. le ministre des affaires étrangères n'aurait pas eu besoin, pour préciser les limitations à notre liberté qu'imposent ces accords, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit — il l'a dit lui-même — d'interrompre par cette expression que j'ai notée exactement: « dans la seule mesure où il y aura des crédits ». On ne peut certes, dans une simple phrase, prononcer une condamnation plus totale, plus définitive de son œuvre en la matière. Si l'on doit perdre sa liberté pour pouvoir bénéficier d'un secours, je suis sûr qu'il y a en France, parmi les peuples de l'Union française, beaucoup d'hommes et de femmes qui n'accepteront jamais de vendre leur liberté pour un plat de lentilles, fussent-elles assaisonnées à la sauce américaine.

« C'est parce que nous sommes de ces hommes que nous refuserons de ratifier les accords conclus par notre Gouvernement et que par conséquent nous vous demanderons de voter notre contre-projet. »

Il est plus honorable de reconnaître une erreur et de la rectifier que de dire: « nous n'avons pas voulu cela ». En politique, il n'y a pas d'actes gratuits et tout ce paye tôt ou tard; M. le rapporteur nous dit que nous n'avons pas à revenir sur le passé. Je regrette, mais cette libération des échanges, qui nous préoccupe aujourd'hui, imposée par voix autoritaire aux pays d'outre-mer, était entièrement contenue dans les accords Marshall votés par l'Assemblée le 1er juillet 1948. Que dit-on en effet dans ces accords ? On y lit par exemple: « Le Gouvernement de la République française réaffirme son intention de prendre toutes mesures propres à exécuter les termes des obligations générales de la convention de coopération économique européenne, de continuer à participer activement aux travaux de l'organisation européenne de coopération économique, et de continuer à adhérer aux buts et aux principes de la loi de coopération économique de 1948. »

On lit aussi que: « La France s'engage à coopérer avec les pays participants, pour faciliter et stimuler les échanges croissants de marchandises et de services entre les pays participants, ainsi qu'avec d'autres pays, et pour réduire les obstacles publics et privés qui entravent ces échanges, tant entre eux qu'avec le reste du monde. »

Voilà exactement ce que contenaient les accords qui, en effet, annonçaient les mesures de libération de certains produits, dont nous discutons aujourd'hui.

La mesure prise par le Gouvernement, et qui nous émeut, est si j'ose dire, le rejeton de l'acte du 1er juillet. C'est l'application des accords prévoyant que la libération de ces produits ne pouvait s'appliquer qu'aux pays participants, c'est-à-dire aux pays du plan Marshall, ainsi qu'à leurs territoires d'outre-mer, ces pays étant — je reprends l'énumération figurant dans les avis eux-mêmes — en premier lieu: l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, Trieste et la Turquie.

On excluait, par conséquent, en votant le plan Marshall, toutes possibilités d'élargir cette libération commerciale au reste du monde, par exemple à la Pologne dont on parlait tout à l'heure, ou à la Tchécoslovaquie, ou même à l'Union des républiques socialistes soviétiques.

On peut même dire — j'avais l'intention d'interrompre M. Moreux tout à l'heure, à ce sujet, mais j'ai pensé préférable de le reprendre dans mon intervention — que la politique adoptée par le Gouvernement français vis-à-vis des pays comme la Pologne n'est pas particulièrement favorable à l'extension des échanges commerciaux. Si l'on veut vraiment augmenter la vente des oranges et en permettre de larges expéditions en Pologne, il serait peut-être préférable d'y envoyer moins d'espions...

M. Georges Riond. Et de ne pas coffrer les diplomates, aussi! (*Rires au centre.*)

M. Gentet. Le sujet est brûlant, monsieur Egretaud.

M. Egretaud. Il y a mieux dans ces accords: non seulement une discrimination politique est introduite dans le choix des pays avec lesquels on veut commercer, mais on libère non seulement les produits originaires des pays du plan Marshall, mais ceux « en provenance » de ces pays: la nuance mérite d'être étudiée de près.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie en clair — et nous le savons bien puisque nous avons l'expérience de certains faits passés, comme l'histoire des oranges de Floride baptisées oranges de Valence — en clair, cela signifie que les pays en question pourront se faire les courtiers, ils pourront être un relais dans l'invasion du territoire métropolitain par les produits des autres satellites du maître du jeu, c'est-à-dire du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, comme les pays d'Amérique du Sud, et les Etats-Unis eux-mêmes. Il ne faut pas en effet oublier que les Etats-Unis ont à vendre du tabac, des oranges et bien d'autres produits qui concurrencent les produits d'outre-mer.

De quoi s'agit-il donc sous le couvert de ces modestes « avis »? Il s'agit, et c'est le but du plan Marshall, de rendre toujours plus vulnérables à l'expansionnisme économique du grand capital américain les marchés européens, et parmi eux plus particulièrement celui de la France.

Les stratèges économiques américains estiment, en effet, qu'il y aurait certains avantages pour eux à n'avoir qu'un seul marché européen plutôt qu'une multitude de marchés. C'est le but de la fameuse propagande sur l' « intégration » de l'Europe!

Je voudrais rappeler une opinion de M. Servan Schreiber. A l'occasion des discussions à l'O.E.C.E., pour réaliser l'intégration de l'Europe, M. Servan Schreiber écrivait le 9 décembre dernier:

« Mais alors, pourquoi voulait-on tellement « faire l'Europe »?

Au risque d'être simpliste, je répondrai que c'est surtout, dans l'esprit des dirigeants, pour faire plaisir aux Américains.

Et M. Moreux commentait cette opinion dans les termes suivants:

« Au milieu de la semaine dernière, ils avaient conclu... » — les différents représentants des pays à l'O.E.C.E. — « ...à l'impossibilité de trouver un terrain d'entente, ils se disposaient à se séparer lorsque les gouvernements, éperdus d'inquiétude sur ce que dirait Washington, leur ont donné l'ordre de se mettre d'accord au moins sur un communiqué. »

Mais que dit-on en ce moment même dans la grande presse à l'occasion de la discussion qui se déroule au Congrès américain sur les crédits Marshall?

Par exemple *Le Monde*, rapportant ce qu'on en dit à Londres, écrit: « On s'inquiète encore plus de voir que l'administrateur du plan Marshall, M. Hoffman, semble résolu à accélérer l'intégration de l'Europe par des pressions économiques qui risquent de heurter les sentiments nationaux des intéressés. On souligne en effet, dans les milieux économiques de la capitale — il s'agit

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

de Londres — que ce serait une grave erreur que de vouloir recourir à des pressions ou même à des sanctions pour forcer le rythme de l'unification européenne. Certains vont même jusqu'à rappeler les avertissements que M. Molotov avait formulés à la conférence de Paris en 1947 lorsqu'il dénonçait le plan Marshall comme un instrument par lequel les Etats-Unis tenteraient de dominer la politique européenne. »

On prétend que, par de telles mesures, on espère atteindre un grand idéal de libération humaine.

« La majorité de la commission, dit le rapport, ne méconnaît pas, elle salue, au contraire, cette collaboration à l'œuvre de coopération internationale et ce libéralisme dans tout ce qu'il peut avoir d'authentique et de bienfaisant. »

On écrit aussi:

« D'ailleurs, il faut qu'on se le dise, ce grand mouvement de coopération internationale ne s'inscrit pas seulement dans des projets, ne se traduit pas uniquement par quelques institutions au fonctionnement encore difficile, ce grand mouvement existe déjà dans les esprits ».

Cet idéal plus que libéral, humaniste, que l'on prétend trouver dans le plan Marshall, on y fait aussi allusion dans le contre-projet du groupe M. R. P. lorsqu'on dit: « Considérant que la libération des échanges est conforme au mouvement d'idées qui tend à faire disparaître les barrières politiques, économiques, sociales et raciales qui divisent les nations, pour tendre à la réalisation de l'unité humaine ».

Eh bien, nous vous disons très tranquillement que nous sommes persuadés, par l'expérience des faits, qu'il s'agit en réalité de tout autre chose.

Nous pensons et nous le disons, que le grand capital qui dirige le bloc Atlantique, le capital américain, pense pouvoir, ainsi, avec sa propagande de l'intégration, en imposant la libération des échanges intro-européens, briser plus facilement certaines résistances parmi ceux qui s'obstinent encore à ne pas vouloir mourir, comme cet industriel représentant du syndicat des industries mécaniques, dont nous lisions naguère la protestation sans fard.

Et pour cela, il faut hâter la disparition de ces rebelles, et c'est bien à cela que tendent les mesures de libération qui nous sont proposées, car, par le jeu de la concurrence entre des pays dont la production n'est pas complémentaire, mais concurrente, mais identique, on pense que fatalement certains resteront sur le carreau, et ce sera autant de gagné. Ce sera une source de production éliminée, ce sera une brèche permettant à la production américaine et à la production de certains alliés que l'on choie particulièrement, que l'on ménage, que l'on protège — et je songe à l'Allemagne occidentale — d'exporter sa propre crise.

Dès décembre 1949, M. Moreux écrivait — je m'excuse de citer ses articles, mais je pense qu'il est bon de comparer l'intervention qu'il a faite aujourd'hui à des préoccupations antérieures qu'avait notre collègue:

« On ne peut pas, sous prétexte d'harmoniser l'économie, dévaster les groupes sociaux en déchaînant un chômage sans précédent. »

M. René Moreux. Je le dis encore!

M. Egretaud. « Nous demandons, écrivait-il plus loin, qu'on veuille bien comprendre qu'on ne peut pas effacer d'un trait de plume des activités dont quelques-unes sont millénaires ». Et il a, en effet, proposé à son groupe de reprendre cette expression dans son contre-projet.

Nous pensons, nous, qu'il ne s'agit pas là d'un danger lointain, mais que déjà se réalise cette sombre perspective. Voyons donc les résultats immédiats de cette politique.

Nous verrons par là même si elle est bonne ou mauvaise dans son principe.

L'argumentation de M. Moreux a été, en effet, la suivante: certes, nous ne nions pas ces dangers, nous ne nions pas qu'il faille prendre des précautions.

Mais il ne met pas en cause les principes mêmes de cette politique. Il pense que c'est simplement une question de délai, et que, si l'on prend le temps nécessaire, on obtiendra ces résultats heureux que l'on espère de la libération des échanges. Eh bien, voyons les faits!

M. Cianfarani a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, depuis que la discussion est ouverte, d'attirer notre attention sur le danger que représente la renaissance industrielle de l'Allemagne occidentale, cette Allemagne non dénazifiée où les magnats retrouvent toute leur puissance.

Or ce danger tend à s'étendre non seulement au territoire métropolitain, mais à l'ensemble des pays d'outre-mer administrés par la France.

Je n'en veux pour preuve que cette information du *Monde* du 2 février:

« La conclusion de l'accord commercial franco-allemand a amené à Bonn une certaine détente au sujet de la question sarroise. Les milieux officiels se montrent plus optimistes sur l'avenir des relations entre la France et l'Allemagne.

« D'autre part, M. von Maltzalm, chef de la délégation commerciale allemande, qui vient de signer à Paris l'accord commercial franco-allemand, a déclaré mardi soir à Bonn, au cours d'une interview radiodiffusée, que la France était d'ores et déjà le plus gros importateur de produits allemands. Il a souligné que la France n'achetait pas seulement du charbon et du courant électrique à l'Allemagne, mais que les produits industriels allemands les plus divers auraient maintenant accès au marché français. »

Et je me permets, maintenant, mes chers collègues, d'attirer votre attention sur la suite:

M. von Maltzalm a affirmé qu'il plaçait beaucoup d'espoirs pour les exportations allemandes dans les possibilités d'une collaboration entre l'industrie française et l'industrie allemande sur les marchés coloniaux de l'Union française.

La presse, hier, nous annonçait qu'un accord était intervenu — et c'est le ministre lui-même qui l'a confirmé au Conseil de la République — pour que la production allemande de l'acier atteigne onze millions cent mille tonnes pendant l'année en cours.

Je rappelle que la production française pour l'année 1949, en ce qui concerne l'acier, a été de neuf millions cent vingt et un mille tonnes.

Or, dans une colonne voisine du journal où je trouve cette information, on annonce que: « la manufacture d'armes de Paris serait amenée à fermer ses portes ».

« Les temps sont sévères, dit l'informateur, pour l'industrie française des tracteurs. (Ils sont moins sévères, les temps, pour les magnats de la Ruhr).

« En raison de sa situation financière difficile, la manufacture d'armes de Paris, la M. A. P. — à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de nous intéresser parce que nous considérions cette entreprise comme particulièrement apte à fournir les tracteurs nécessaires aux territoires d'outre-mer — serait mise prochainement dans l'obligation de fermer ses portes malgré de nombreux marchés passés ou envisagés avec plusieurs pays, dont l'Espagne, le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. »

Eh bien, mes chers collègues, nous pensons qu'il faut établir une corrélation entre cette situation et les mesures qui nous sont proposées.

Ce ne sont pas seulement des faits simultanés, nous sommes persuadés que ces faits découlent les uns des autres, qu'il y a entre eux un rapport de cause à effet.

Voilà ce qui se passe en France. L'industrie des cuirs et peaux, à laquelle M. Moreux faisait allusion tout à l'heure, se trouve en ce moment en plein marasme, ainsi que de nombreuses branches de l'industrie de l'alimentation.

Voici d'ailleurs quelle est la situation générale des pays du bloc Marshall, en ce qui concerne le chômage. Je citerai des chiffres officiels et vous savez ce qu'ils valent, car ils sont loin de représenter le véritable chômage.

Cependant, le nombre de chômeurs de ces pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, était de six millions en janvier 1949. Il était de neuf millions en janvier 1950. Voilà le succès du plan Marshall!

Parmi ces pays on note: pour les Etats-Unis d'Amérique, 4.480.000 chômeurs complets en janvier 1950 contre 2.661.000 en janvier 1949; pour la France — vous savez ce que valent les chiffres qui ne se rapportent qu'aux chômeurs inscrits et non aux chômeurs réels — 46.396 contre 27.500; pour l'Allemagne, 1.910.000 contre 965.000; pour la Belgique, 213.762 contre 171.400.

Une telle aggravation de la crise explique pourquoi on assiste, dans la jungle capitaliste, à une lutte de loups où les plus forts essaient de dévorer les plus faibles. Il est évident qu'en raison de la soumission du Gouvernement français à la politique de Washington, nous sommes, en France, et les peuples d'outre-mer, dans les territoires, les premières victimes de cette lutte de loups. C'est ce que disait notre camarade Barbé, dans ce même débat que j'évoquais tout à l'heure. Il disait:

« On oublierait presque la jungle capitaliste, et que tous les actes d'un tel régime ont des mobiles parfaitement matérialistes. En effet, le capitalisme américain doit vendre parce qu'il produit plus que le régime impérialiste ne donne au peuple américain la possibilité de consommer.

« L'impérialisme yankee est donc amené à leur fournir (aux pays du plan Marshall) de quoi payer. Il n'y a là, par consé-

quent, aucune générosité, aucune condescendance de la part de l'Amérique, mais une affaire que le gouvernement de Washington est chargé de conclure, au nom des capitalistes qu'il représente. »

Voilà donc ce qu'il y a, au fond de cette mesure qui nous préoccupe. Mais l'impérialisme français entraîne, dans cette politique, et par des voies autoritaires, je le répète, les pays d'outre-mer, pour essayer de faire payer par les peuples d'outre-mer cette dîme qui lui est imposée à lui-même. Il veut ainsi se dédommager sur les pays coloniaux qu'il exploite. Quelle est, en effet, la situation outre-mer ?

Je ne veux pas revenir sur ce qu'a déjà dit M. Moreux, mais M. Hazoumé nous rappelait, il n'y a pas tellement longtemps, ce qui se passe dans son territoire pour le karité.

M. Delmas nous a alertés en ce qui concerne le miel de Guinée et je ne sache pas que depuis ce moment-là, les producteurs de miel aient reçu des garanties suffisantes en ce qui concerne l'écoulement de leurs stocks.

Notre ami, M. Tiemoko Diara, a évoqué la mévente des gommes du Soudan.

M. Touré. Et les bananes!

M. Egretaud. En ce qui concerne les arachides, M. Djim Momar Gueye nous a signalé à maintes reprises à quel point les producteurs étaient inquiets de l'avenir immédiat de leur production.

Quant à l'Algérie, je ne voudrais pas non plus revenir sur ce qu'a dit M. Moreux, qui tendrait à nous faire croire que tout est pour le mieux dans le domaine des agrumes et que les agrumiculteurs n'ont absolument rien à craindre.

Mais, j'ai lu la presse algérienne; j'ai lu dans un journal qui ne semble pas avoir de grandes sympathies communistes — c'est *L'Echo d'Alger* du 6 décembre 1949 — un article où il est dit:

« Que deviendra notre pauvre — c'est le mot ! — production nationale, rongée d'impôts et de taxes, et désarmée devant la concurrence effrénée d'une production étrangère qui, elle, sera toujours soutenue par des gouvernements stables et réalistes ? »

« Cette nécessité, pour l'Algérie, de la libération semble pour le moins chimérique quand il s'agit des accords avec des pays comme l'Italie, ou l'Espagne, ou la Grèce, qui produisent les mêmes denrées agricoles que nous et pour qui il ne saurait valablement être question — sauf pour des quantités infimes — de productions complémentaires des nôtres.

« La C.G.A. d'Algérie l'a si bien compris qu'elle vient unanimement de prendre position à cet égard, et que nous savons que beaucoup de délégués à l'assemblée algérienne défendront sous peu les mêmes thèses logiques. »

Vous savez, mesdames, messieurs, que nous n'avons pas grande sympathie pour l'Assemblée algérienne, qui n'a pas été élue démocratiquement. C'est pourquoi le fait que cette assemblée ait dû voter, sous la pression des masses, le 14 décembre 1949, la motion suivante, est significatif. Cette motion demande en effet que la libération des échanges ne se fasse qu'avec des pays dont l'économie est complémentaire de l'économie française et elle ajoute:

« Les ententes économiques ne devraient être réalisées qu'aux conditions suivantes: pratique de prix réels et non de prix de dumping; égalité dans les moyens de production, ainsi que dans les charges sociales, fiscales et douanières; toute autre politique provoquerait, dans l'agriculture algérienne, une crise sans précédent. »

La situation est donc sérieuse en Algérie, comme dans les autres territoires.

La décision du Gouvernement n'est donc pas une brèche dans ce pacte colonial, qu'évoquait M. Moreux tout à l'heure. Protester contre ces libérations, ce n'est pas du tout, de la part du groupe communiste, comme il a essayé de nous le faire croire, se rallier au principe de la préférence impériale.

Puisque j'ai été mis en cause à ce sujet, je voudrais rapidement, faire une mise au point. M. Moreux a rappelé qu'au cours d'un débat récent j'avais affirmé que la préférence impériale n'était en somme que le masque juridique du pacte colonial et cela constituait, paraît-il, une grave erreur économique de ma part. Mais, lorsque j'avais ainsi caractérisé la préférence impériale, je visais un fait qui n'est pas contestable. A quoi aboutit cette politique de préférence impériale (le terme n'est pas de moi, je m'en excuse) ? Elle tend à donner à la métropole un monopole, celui des importations des territoires d'outre-mer et également le monopole des exportations des territoires d'outre-mer. Voilà l'essentiel de la préférence impériale.

M. René Moreux. Vous me permettez de vous interrompre ?

M. Egretaud. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Moreux avec la permission de l'orateur.

M. René Moreux. Pour la clarté du débat, je voudrais dire ceci: pour moi la préférence impériale c'est pouvoir donner la possibilité à la production de nos territoires d'outre-mer d'arriver, par préférence, sur le marché métropolitain.

M. Egretaud. C'est réciproque, monsieur Moreux, on donne également cette préférence dans le concept de préférence impériale à la production métropolitaine vers les territoires d'outre-mer.

M. René Moreux. Je vous ai dit, et vous en conviendrez avec moi, que depuis la libération la métropole a changé complètement sa politique vis-à-vis des territoires d'outre-mer. Jadis, pour elle, les territoires d'outre-mer étaient un réservoir de matières premières. Elle réservait par exemple ses arachides aux huiliers de Marseille et de Bordeaux, vous le savez très bien, monsieur Gueye; maintenant, au contraire, la métropole est en train d'outiller, d'industrialiser ces territoires d'outre-mer et, par conséquent, nous aurons un jour un courant de produits industrialisés qui viendront des territoires d'outre-mer sur la France. Nous recevons déjà des huiles d'arachides de Dakar. Bientôt nous aurons — je le disais tout à l'heure — des pâtes à papier, des bois de déroulage, toutes sortes de produits fabriqués qui refluieront des territoires d'outre-mer vers nous. C'est justement les productions de ces jeunes industries qui ne peuvent pas lutter encore avec l'industrie américaine suréquipée, surcapitalisée.

Pour ces raisons, j'ai demandé la préférence impériale, afin de donner à nos territoires d'outre-mer la préférence sur le marché métropolitain. (*Très bien! au centre et applaudissements.*)

M. Touré. Et les bananes!

M. Egretaud. Ce serait, en effet, très beau, et moi-même je souscrirais à une telle conception de la préférence impériale, si cela correspondait à la réalité; mais le fait essentiel, c'était précisément l'analyse faite à cette époque: c'est que dans les rapports actuels entre la métropole et les territoires d'outre-mer, comme dans les rapports d'avant guerre, il n'est pas contestable qu'il existe une injustice foncière consistant, en particulier, dans le fait que la métropole n'achète pas au juste prix les produits d'outre-mer et qu'elle les vend au contraire le plus cher possible.

M. René Moreux. Pour l'avant guerre, je suis entièrement d'accord!

M. le rapporteur. Toute la question est là!

M. Egretaud. Voilà la racine économique du pacte colonial, c'est là l'essentiel. Mais cela dure encore. C'est justement le fond de la proposition: le rapport entre les prix des importations et des exportations. Que l'on baptise cela « préférence impériale » ou autrement, ce n'est pas l'essentiel, mais tant que cette situation persiste, le pacte colonial subsiste.

M. Cianfarani. Si vous le permettez, je voudrais dire quelques mots.

Nous nous plaignons de ce pacte colonial, et même de la préférence impériale, mais cette préférence tend, tout de même, à sauvegarder le minimum de liberté économique et sur ces territoires et dans la métropole. Vous ne voulez pas du pacte colonial, entendu! Mais un autre pacte de droit divin s'instaure sur les territoires d'outre-mer, c'est le pacte du capitalisme américain qui tend de plus en plus à s'introduire dans la production agricole et industrielle. Voilà le danger!

C'est pourquoi la préférence impériale, dont parlait M. Moreux, est précisément une barrière à ce pacte autrement dangereux que le pacte colonial, à ce pacte de droit divin que le capitalisme américain est en train de fixer, en quelque sorte, sur nos territoires d'outre-mer. Voilà le danger!

Les Américains, en effet, vous le voyez par leur propagande à l'O. N. U., combattent le colonialisme; vous connaissez leur propagande anticoloniale, il y a même mieux, ils ont gagné à leur cause l'Italie que l'on renvoie en Somalie pour continuer la lutte anticolonialiste, l'Italie représentant l'Europe et la civilisation, au lendemain de la guerre.

Vous, les communistes, par cette même lutte anticolonialiste, vous rejoignez sur ce même terrain les capitalistes américains... (*Murmures à l'extrême gauche*)... je vous en prie, laissez-moi parler.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

En effet, en combattant le colonialisme comme vous le combattez avec, parfois, beaucoup de raison, les Américains ne font pas autre chose (*Protestations à l'extrême gauche.*) Je vous demande pardon! Les Américains ne font pas autre chose puisque même sur nos territoires soi-disant sous tutelle ou non autonomes, l'O. N. U. prétend faire peser son contrôle. Vous savez cela aussi bien que moi.

Par conséquent, exclusion de la république démocratique et, disons-le tout de même, essentiellement française, qui représente quelque chose dans le mouvement politique, éviction, en quelque sorte, de l'action démocratique républicaine de notre pays sur ces territoires au bénéfice de quoi ? Au bénéfice de ce même capitalisme qui, par ses investissements, sera le grand maître sur ces territoires et nous savons comment les discriminations raciales sont « évitées » par les Américains! (*Applaudissements au centre.*).

M. Egretaud. Je dirai, en deux mots, à M. Cianfarani, que le meilleur moyen d'éviter que les peuples d'outre-mer ne soient les victimes de l'impérialisme américain, consiste à satisfaire les justes revendications de ces peuples à la liberté. Voilà exactement comment on peut éviter les dangers que vous entrevoyez dans l'expansionnisme américain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Lorsque vous essayez de confondre l'anticolonialisme des communistes avec le pseudo anticolonialisme, qui n'est qu'une propagande grossière, des impérialistes américains, je vous rappellerai simplement que ce ne sont pas les communistes qui, au nom de l'anticolonialisme, ont reconnu Bao-Daï, mais très exactement l'impérialisme américain.

Cela donne aux peuple d'outre-mer, je vous l'assure, la mesure de l'anticolonialisme des impérialistes américains! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais revenons au sujet. Nous voyons dans le caractère unilatéral de cette libération des échanges, la survivance du pacte colonial. En effet, si on libère les produits coloniaux sur le marché métropolitain, on ne libère pas du tout les marchandises importées dans les colonies. On maintient ainsi intégralement les monopoles d'importation des grandes sociétés capitalistes métropolitains, qui bénéficient en général de contingents particulièrement favorables. A tel point qu'en gros, en ce moment, 75 p. 100 des importations de l'ensemble des pays d'outre-mer viennent de la métropole.

Est-ce ainsi vraiment « mettre » — d'après les termes mêmes de la Constitution — « en commun » et coordonner les efforts et les ressources du peuple français et des peuples d'outre-mer ?

M. Thémia. Alors, quel remède proposez-vous ?

M. Egretaud. Nous y arrivons.

Nous pensons que c'est exactement le contraire, et nous serions parfaitement d'accord avec le rapporteur si, malheureusement, la proposition qu'il présente au nom de la majorité de la commission n'était en contradiction formelle avec son exposé des motifs. En effet, dans l'exposé des motifs, nous lisons:

« On sait quelle est la variété de nos populations d'outre-mer, la disparité de leurs productions, la diversité de leurs besoins. Ces besoins, ce qui concourt à les former, c'est tout un ensemble de conditions physiques, sociales, traditionnelles et mêmes religieuses. Les possibilités de production ne peuvent pas exclusivement être jugées d'ici. A qui donc doit-on remettre en mains le régulateur du travail et de la consommation, c'est-à-dire les tarifs d'achats et de ventes à l'extérieur, sinon aux représentants qualifiés et immédiats des producteurs, à ceux qui sauront effectivement distinguer ce qui a besoin de protection et ce qui, au contraire, a besoin d'être stimulé par la concurrence ? Ces instruments de protection que doivent être les mesures discriminatoires, c'est au sein des assemblées représentatives de leurs intérêts qu'ils doivent être adaptés et mis au point.

« Comme nous sommes loin des mesures prises ici dans les bureaux et comités! Aussi loin que ceux-ci précisément sont loin du travailleur autochtone, à qui tout doit revenir. »

Nous sommes parfaitement d'accord, mais nous constatons avec surprise qu'après cette déclaration formelle, on se refuse absolument à inclure dans la proposition elle-même la moindre référence à cette primauté absolue qu'il y a lieu d'accorder, en la matière, aux assemblées locales, comme représentant des premiers intéressés, les producteurs et les consommateurs d'outre-mer. C'est précisément cet illogisme que notre contre-projet se propose de réparer.

A ce sujet, je voudrais en revenir — ce sera la dernière fois, je m'en excuse — à ce débat du 1er juillet où notre ami M. Gabriel d'Arboussier, intervenant sur ces accords bilatéraux, soulignait, lui aussi, qu'on n'avait pas daigné les soumettre préalablement aux peuples d'outre-mer. Il disait: « Nous avons vu des mesures de dévaluation prises sans tenir un compte suffisant de notre avis comme de l'avis des territoires d'outre-mer. Ce sont là, vous en conviendrez, des précédents fâcheux, et d'un danger certain.

« Il vaut mieux consulter les territoires d'outre-mer avant de les placer devant le fait accompli et de risquer des réactions comme celle qui a été unanime dans tous les territoires lors de la dernière dévaluation.

« Il existe, j'en suis persuadé, des procédures par lesquelles on doit pouvoir le faire; lorsqu'on le veut, on le peut. »

Et M. de Peretti plaçait là une interruption savoureuse. Il disait: « On y arrivera. »

Il semble bien, mesdames et messieurs, qu'en la matière le chemin choisi n'est pas du tout celui qu'espérait voir prendre, par le Gouvernement, M. de Peretti.

Par conséquent nous devons fixer nettement notre attitude en face d'une situation aussi grave, nous devons dire hardiment, loyalement, avec la plus grande force, que c'est là une politique néfaste, une politique d'assujettissement de la France et des peuples d'outre-mer qu'elle administre, et nous devons proposer que cette politique cesse. Nous devons dire franchement qu'il faut en finir avec cette politique.

Certains diront qu'en prenant cette position nous demandons la lune. Craignez au contraire, mes chers collègues, de n'être plus marshalliens que le général Marshall, que le président Truman lui-même.

Peut-être nos collègues ont-ils entendu parler d'une retentissante et récente proposition de M. Churchill, et peut-être ont-ils entendu dire qu'il se pourrait bien qu'on parlât à nouveau avec le maréchal Staline. A cette occasion M. Bidault et les journaux gouvernementaux, en particulier *L'Aube*, ont manifesté leur mauvaise humeur, car on parle de discuter à trois et non à quatre, en laissant la France à l'écart.

M. Georges Riond. Qui, à Potsdam, s'est opposé à la participation de la France aux conférences interalliées ?

M. Egretaud. Voilà, mesdames et messieurs, le salaire des bons et loyaux services; voilà ce que rapporte l'attitude humiliante du Gouvernement français, adoptée au nom du peuple français malgré sa volonté. Cela ne nous étonne pas. C'est un fait d'expérience que la servilité ne paye pas. Mais tout cela signifie, comme les débats actuels au congrès de Washington, que, sous la pression puissante de l'opinion qui en a assez, aux Etats-Unis comme en Angleterre, de l'hystérie et des rodomontades belliqueuses des trublions impérialistes, cela signifie que, sous la pression formidable des peuples du monde entier, on se demande s'il ne va pas falloir remiser bientôt, au magasin des accessoires, plan Marshall, O. E. C. E., E. C. A. et autres machines de guerre froide.

Il faudrait alors en revenir — nous le souhaitons, et nous ne sommes sans doute pas loin de voir la réalisation de ce souhait — à une conception plus saine des rapports internationaux, fondés sur un principe proclamé par l'Union des républiques socialistes soviétiques, monsieur Moreux, à qui vous avez reproché une autarcie imaginaire; jamais, en effet, l'Union soviétique n'a voulu se cantonner sur son propre territoire national, en matière de commerce; elle souhaite, au contraire, les plus larges échanges commerciaux, sur une base de réciprocité absolue, et sans qu'on vienne soulever chez elle « le couvercle de la marmite », avec tous les pays disposés à commercer avec elle. C'est là un principe qu'elle a toujours proclamé, et on s'est même, d'ailleurs, en général, félicité d'avoir en face de soi, lorsqu'on faisait du commerce avec l'Union des républiques socialistes soviétiques, un excellent payeur, tenant toujours ses engagements. Les pays les plus impérialistes ont dû reconnaître cela. Ledit principe, défini par Staline, est celui de la coexistence de deux systèmes absolument différents, au point de vue économique et social, la coexistence de ces deux systèmes, pour une longue période, c'est-à-dire la possibilité d'établir des échanges commerciaux loyaux, sur une base d'égalité et échanges profitables à toutes les parties, entre tous les pays du monde, sans aucune discrimination.

Nous sommes, nous, mesdames et messieurs, pour une telle libération des échanges, et nous disons que là se trouve la véritable politique économique que souhaitent les peuples; c'est seulement en s'engageant dans cette voie qu'on parviendra à harmoniser — et non pas à ruiner — la production des différents pays, et celle des pays d'outre-mer en particulier.

La libération qui nous est proposée n'est aucunement une étape vers cette libération plus large; elle va à l'encontre d'une telle politique, puisqu'elle accentue le déséquilibre international au lieu d'y porter remède. Ce n'est pas une étape vers une

plus large libération, c'est une caricature de libération des échanges.

On nous dit: « Il y a des moyens d'éviter que ces mesures produisent des effets désastreux », et les remèdes proposés consistent à exiger du Gouvernement qu'il y ait réciprocité dans cette libération, c'est-à-dire qu'elle soit étendue aux importations des territoires d'outre-mer.

Nous disons que dans le climat économique et politique actuel, l'extension même de cette libération aux importations des territoires d'outre-mer ne peut pas résoudre le problème, parce qu'elle aboutirait fatalement, dans la conjoncture du plan Marshall, à remplacer des monopoles par d'autres monopales peut-être encore plus préjudiciables aux intérêts des peuples coloniaux.

En revanche, dans le cadre d'une véritable libération des échanges, sans discrimination et à l'échelle mondiale, l'établissement de ces monopoles étrangers qui inquiète M. Cianfarani comme nous, serait rendu beaucoup plus difficile et nous pourrions envisager sans crainte une telle libération.

L'autre moyen que l'on nous propose, ce sont les mesures douanières. Mesdames, messieurs, l'esprit de la charte de la Havane, à laquelle on se réfère, consiste-t-il à renforcer les barrières douanières ou à les abaisser ? Evidemment à les abaisser.

Croyez-vous que la France et les territoires d'outre-mer seront libres de faire ce qu'ils veulent dans le cadre de cette politique douanière imposée par la charte de la Havane ? Pas du tout. Nous avons aussi l'expérience de l'avant guerre. Les mesures douanières, pour certaines productions — alimentaires en particulier — ont-elles pu empêcher, quelle que soit la hauteur de la barrière dressée, une politique de dumping, la crise et le chômage, qui se sont répandus en Europe et en France, entre 1929 et 1932 ? Certainement pas.

Ce n'est pas par ce que nous pourrions appeler des « cautères sur des jambes de bois » que l'on trouvera une solution à ce problème.

La solution, elle est dans cette politique audacieuse que les peuples sauront imposer à leurs gouvernements et nous en voyons, en ce moment, les premiers signes, pleins d'espoir.

La première mesure à demander, dans cet esprit, c'est l'abrogation pure et simple, en ce qui concerne les pays coloniaux, des décisions contenues dans ces deux avis; et ensuite, que toute proposition se rapportant à la libération de certains produits, à l'importation ou à l'exportation, soit soumise à l'avis conforme des assemblées locales qui sont les mieux placées pour apprécier les incidences de telles mesures pour les producteurs et les consommateurs.

M. René Moreux. Pour le passé je vous demande en toute équité si vous croyez possible qu'on puisse rapporter ces avis aux exportateurs ?

M. Egretaud. Absolument.

M. René Moreux. Pour ma part, je ne le crois pas. Par contre, le contre-projet que j'ai déposé est absolument d'accord avec votre pensée pour le futur. Il est certain que pour le futur nous demandons instamment qu'aucune mesure ne soit prise sans l'avis des assemblées locales. J'ai insisté sur ce point durant mon exposé.

M. Cianfarani. L'assemblée algérienne l'a demandé dans sa séance du 13 décembre. On doit pouvoir revenir sur cette mesure.

M. Egretaud. Je ne m'étends pas davantage et je conclus en rappelant ce que disait notre camarade Raymond Barbé dans le débat sur le plan Marshall; nous pensons, comme il le disait le 1er juillet 1948, qu'ainsi nous donnerons aux peuples d'outre-mer « la preuve de notre indéfectible attachement à leurs intérêts les plus sacrés ». (*Très bien! très bien! et applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Gentet.

M. Gentet. Mes chers collègues, après le brillant rapport de notre collègue M. Djim Momar Gueye, après le magistral exposé de M. René Moreux, avec lequel je ne suis d'ailleurs pas entièrement d'accord, après les remarques pertinentes — quoique trop partisanes — de M. Egretaud, il semble que tout ait été dit et qu'il ne reste plus qu'à passer au vote.

Je serai bref, mais il me faut apporter ma contribution au débat.

S'il est vrai que la métropole, n'arrivant pas à réunir les 50 p. 100 imposés de produits à libérer, a fait l'appoint avec les productions d'outre-mer, nous ne pouvons que protester contre une telle mesure, de nature à nuire aux intérêts de nos planteurs — dont nous n'oublions pas que la majorité est autochtone — et de nos usiniers des territoires d'outre-mer, intérêts qui sont liés, car chaque fermeture d'usine entraîne automatiquement le renvoi des ouvriers autochtones y travaillant.

J'ai reçu du syndicat des féculiers de Madagascar une lettre récente, protestant énergiquement contre la politique économique du Gouvernement, qui — dit-il — sacrifie les intérêts des territoires d'outre-mer.

Si, encore, ce sacrifice était fait en faveur des producteurs français métropolitains, sans excuser cette manière d'agir, nous pourrions la comprendre.

Mais, mes correspondants me signalent que ces mesures jouent en faveur et en faveur seulement de pays étrangers, alliés, il est vrai, mais étrangers quand même. C'est pourquoi j'aimerais que le Gouvernement me donnât un démenti formel sur toutes les questions que je vais avoir à lui poser...

M. Cianfarani. S'il était là, il vous répondrait!

M. Jean Curabet. Oui, mais il n'est pas là!

M. Gentet. Est-il vrai que des demandes de licences d'exportation, relatives à 2.900 tonnes de fécule de pommes de terre extra, de Hollande, ont été déposées avant le 6 décembre dernier ?

Cette farine devait revenir, dédouanée, franco Lille, à environ 49 francs.

Est-il vrai qu'une demande de licence de 450 tonnes de glucose hollandaise ait été acceptée au bénéfice des fabricants de fruits confits d'Apt ? Le prix de revient de cette glucose serait, franco Apt, emballage compris, de 53 francs ?

Est-il vrai qu'une licence de 40 tonnes de glucose belge, destinée à l'Afrique occidentale française, ait été accordée ? Le prix de revient de cette glucose étant de 42 francs F. O. B. Anvers.

Est-il réel que la fabrique d'Overmeer, en Belgique, disposait jusqu'au 27 décembre 1949 d'un crédit de 500.000 francs belges pour du tapioca devant entrer en France sans acquitter aucun droit ?

Le syndicat des féculiers de Madagascar me signalait, en outre, l'existence d'un stock de 1.000 tonnes de glucose belge dont le prix franco Lille ressortait à 42 francs sans droits puisqu'il n'y en a pas pour cet article.

Je veux espérer que le Gouvernement pourra me donner tous apaisements à ce sujet et m'apportera la certitude que rien de tout cela n'est vrai, car si, malheureusement, ces faits étaient réels, nous serions obligés de conclure, comme notre correspondant, qu'un véritable dumping étranger existe et qu'il est favorisé par notre propre Gouvernement ?

Mes chers collègues, un fait existe. Le manioc, le tapioca, la fécule malgaches ne sont plus demandés. Ils sont plus chers que les amyllacés étrangers, c'est incontestable. Plus chers, parce que leur prix de revient à la production est déjà plus élevé; parce qu'à ce prix de revient s'ajoutent des droits de sortie élevés, des frets exorbitants.

Les droits de sortie, c'est le budget malgache qui en profite et cela est légitime. Les frets ? C'est la marine marchande qui en profite et cela encore est légitime; mais ces intérêts légitimes ne le sont pas davantage que ceux des producteurs.

Il faut donc que le Gouvernement dise clairement quelles mesures il compte prendre pour faire cesser un état de choses préjudiciable aux intérêts des usiniers et des producteurs qui représentent une partie importante de la population malgache, car si les usiniers ferment leurs portes, c'est, pour le petit producteur, la perte de sa récolte, qui pourrira dans le sol.

Or, messieurs, le petit producteur a planté de vastes étendues de manioc parce qu'il y a été poussé, il y a quelques années, par une administration qui incite l'autochtone à planter de préférence telle ou telle culture, suivant les besoins du moment.

A la fin de la guerre, la métropole avait besoin de manioc, de fécule, de tapioca; c'est la raison pour laquelle l'autochtone a planté un produit dont aujourd'hui il ne trouve plus la vente.

Si ce manioc ne peut pas être vendu aux usiniers, c'est le chômage pour les ouvriers des usines; pour le budget malgache, ce sont des droits de sortie en moins, des impôts qui ne rentrent pas et, pour la Grande Ile tout entière, un peu plus de misère.

Je ne parlerai que pour mémoire du girofle qui coûte moins cher à Zanzibar qu'à Tamatave; je n'en parlerai, dis-je, que pour mémoire, car, en étant planteur, je ne veux pas être taxé de défendre ma propre cause.

Je partage la manière de voir de notre rapporteur lorsqu'il nous dit que les producteurs d'outre-mer ne peuvent pas accepter que la métropole mette leurs produits en concurrence avec

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

la production étrangère, tout en refusant d'étendre cette libération des échanges aux importations dont ils ont besoin.

Tout ce que produit la France, tout ce qu'elle nous vend, coûte plus cher que les articles similaires étrangers, tout en étant très souvent d'une qualité moindre. Plus chers sont le sucre français, la farine française, plus chers sont les tissus, plus cher notre ciment, plus chers nos tracteurs et nos autos...

M. Cianfarani. Parce qu'on respecte, en France, les lois sociales. La sécurité sociale coûte cher, et il y faut, évidemment, une répercussion.

M. Gentet. A quoi voulez-vous en arriver ? A diminuer encore les recettes des petits producteurs d'outre-mer, qu'ils soient européens, autochtones, créoles, tout en augmentant leurs dépenses ? Est-ce le brillant résultat que cherche le Gouvernement ? Je ne peux le croire !

Certes, il faut aux peuples un idéal pour vivre, des idées nobles pour se passionner. Mais, il leur faut avant tout avoir le ventre plein. C'est une de ces vérités premières que nul chef n'a le droit d'oublier.

Il est inutile, dans cette enceinte comme à l'Assemblée nationale ou au Conseil de la République, de chercher les moyens de lutter contre le communisme. Si nous faisons nous-mêmes son propre jeu en lui donnant des armes pour dresser contre nous les peuples d'outre-mer, fidèles certes, aimant la France certes, mais ayant besoin de vivre.

C'est pourquoi je voterai le projet du rapporteur, en y ajoutant l'espoir que ce ne sera pas un vœu stérile, mais que le Gouvernement revisera immédiatement sa politique en supprimant les textes du 6 octobre et du 28 décembre 1949, ou en autorisant les habitants d'outre-mer à acheter leur matériel d'équipement et des biens de consommation, aux cours mondiaux, et où il leur plaira.

Enfin, j'ajoute qu'aucune mesure économique ne doit à l'avenir être prise sans avoir, au préalable, l'assentiment des assemblées locales. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, le problème de fond sur la libération des échanges n'est plus en cause, car, à part une certaine fraction de cette Assemblée, je crois que la quasi unanimité pense qu'il en faut admettre le principe.

En effet, même et surtout lorsqu'on ne siège pas sur les bancs que j'ai l'honneur d'occuper, on professe volontiers que « l'accumulation de la richesse à un pôle crée le marasme » et suscite la guerre.

Un certain déterminisme historique entend même démontrer que les guerres ne naissent que des avidités économiques.

Il est donc logique d'accepter tout ce qui s'oppose à l'accaparement; tout ce qui brise la conjuration des égoïsmes doit être admis en fonction d'une politique de paix.

D'ailleurs, la « libéralisation » — puisque cet affreux barbarisme est généralement employé dans les textes officiels — est inscrite dans les faits. L'accroissement de la productivité, phénomène moderne, phénomène croissant, doit, en effet, déclencher de nouveaux courants commerciaux. Il y a des millions de consommateurs à satisfaire. Lorsqu'on évoque le problème sous cet angle, on ne pense pas, ce me semble, aux seuls consommateurs d'aujourd'hui, groupés dans des ensembles cohérents et qui peuvent se ravitailler plus ou moins bien en fonction des courants commerciaux ou de leur pouvoir d'achat, mais également aux milliers d'individus qui, perdus dans les brousses et les déserts doivent fournir demain des millions de nouveaux consommateurs, suffisants en nombre et en qualité pour apaiser les inquiétudes des producteurs.

La puissance du machinisme moderne doit aider cette évolution.

Peut-on penser qu'une seule nation pourra répondre aux besoins d'une clientèle aussi considérablement élargie ?

La France peut-elle espérer acquérir un potentiel suffisant pour faire face à toutes les demandes des populations rassemblées sous son pavillon ? Allant jusqu'au bout de ma pensée, je dirai que même la nation la plus puissamment équipée ne pourra pas, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. mêmes ne pourront pas, satisfaire l'intégralité des besoins du globe.

Chaque génie différent trouvera un cadre neuf à son application. Les plus vastes ensembles techniques ne seront pas forcément les plus aptes car la machine seule ne crée pas les moyens de satisfaire les besoins; elle doit être guidée par l'intelligence, surtout quand les besoins prennent, au fur et à mesure du développement de la civilisation, un aspect humain qui dépasse largement leur aspect économique.

M. Roulleaux-Dugage. Très bien !

M. Georges Riond. La coopération de la force et du talent devra conduire à des accords, des ententes, dont la libéralisation n'est qu'un phénomène avant-coureur. Encore — et là je rejoins les réserves exprimées — encore faut-il réussir cette libéralisation. Je me souviens que cette Assemblée avait bien voulu, la première fois que je montais à cette tribune, accueillir favorablement mes propos sur le conseil de l'Europe. Je disais au mois de juin l'inquiétude qui me hantait, provoquée bien moins par les oppositions de thèses sur l'union européenne que par les conditions de la mise en train de cette union. Il y a des expériences décisives; on n'a pas le droit de les manquer. Le souvenir de la S. D. N. et l'expérience de l'O. N. U. nous ont appris que les entreprises les plus sublimes et les plus nobles risquent quelquefois de perdre jusqu'à leur sens dans une application déficiente. Vous serez d'accord avec moi, je l'espère, pour souhaiter la réussite complète de la libéralisation des échanges sous l'optique et dans la perspective indiquées tout à l'heure, non seulement pour avoir cette satisfaction bien française de « l'ouvrage bien fait », mais surtout pour ne pas ruiner un principe salubre et utile.

Je partage la plus grande partie des idées de M. René Moreux. Je ne ferai donc simplement allusion, pour éviter des redites sous une forme certainement moins heureuse que la sienne, qu'à un point qui me paraît capital: celui de la productivité française.

Oui ou non, la productivité de la France est-elle suffisante pour faire face, à l'heure actuelle, à la concurrence étrangère ?

On a cité des chiffres, j'en citerai d'autres. Au lendemain de la libération, un homme d'Etat de cette époque citait les chiffres que voici: la France disposait alors de 550.000 machines-outils, vieilles de 25 ans en moyenne; l'Angleterre de 2 millions, vieilles de 7 ans; les Etats-Unis de 3 millions, vieilles de 5 ans, en moyenne.

On a cité tout à l'heure l'exemple de l'Allemagne. On a dit que l'Allemagne était mieux placée que nous sur le marché international, et l'on a insisté sur la place qui lui est offerte en première ligne — par ordre alphabétique, d'ailleurs — sur la liste des pays bénéficiaires de l'O. E. C. E.

Cette primauté alphabétique n'est pas la seule; l'Allemagne paye son énergie et son charbon à des prix inférieurs de 20 à 30 p. 100 à ceux qui affectent la production du charbon ou de l'énergie en France. Et ce n'est pas tout; il faut avoir le courage de tout dire, car en ce domaine, on n'a pas le droit de pécher par omission, surtout quand l'omission est démagogique. Lorsqu'un ouvrier allemand est payé 100 francs, sur ces 100 francs s'appliquent 16 p. 100 de charges sociales; l'ouvrier de même catégorie est payé 130 francs en France, et la moyenne des charges sociales s'établit à 40 p. 100.

M. Egretaud. Qu'en concluez-vous ?

M. Jean Curabet. Les ouvriers français sont trop payés, à votre avis ?

M. Georges Riond. Je m'expliquerai sur ce sujet...

M. Egretaud. Faites-le donc, c'est le moment !

M. Georges Riond. Laissez-moi terminer; je suppose que je partage, avec le président de votre groupe, le privilège de conduire mon exposé à ma guise.

M. Egretaud. La démagogie est de votre côté; n'y faites donc pas allusion.

M. Georges Riond. Au surplus, les heures supplémentaires, dans l'industrie allemande, sont payées à partir de la quarante-neuvième heure, tandis qu'elles le sont, dans l'industrie française, à partir de la quarante et unième.

Je laisserai un instant le cas de l'Allemagne pour prendre un autre exemple qui suscitera peut-être de nouveaux mouvements divers sur les bancs de l'extrême gauche: la concurrence italienne — importante, comme vous le savez, dans les industries textiles et alimentaires — s'exerce avec d'autant plus de poids que la main-d'œuvre féminine italienne est payé généralement 25 p. 100 moins cher que la main-d'œuvre féminine employée en France.

M. Cianfarani. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas admettre que les produits italiens viennent concurrencer les produits français.

M. Georges Riond. Me direz-vous que j'ai l'air de solliciter l'annulation des conquêtes sociales ? Ai-je dit que l'ouvrier français était trop payé ? Il ne faudrait tout de même pas, par

une sorte de jésuitisme laïc, tirer des considérations purement scientifiques des conclusions aussi aventurées que péjoratives.

En effet, si j'ai souligné le mode de rémunération de l'ouvrier allemand, c'est pour démontrer que nous avons l'obligation de surveiller nos prix de revient, et le devoir d'améliorer nos normes de production afin de compenser les différences constatées sur le plan des salaires...

M. Jean Curabet. Cela facilite simplement votre démonstration démagogique, c'est tout!

M. Georges Riond. Vous pourrez le constater dans le rapport présenté par M. Maurice Thorez, au congrès de 1945, du parti communiste.

M. Jean Curabet. Il parlait de la réduction des profits, parlons-en. Vous ne pouvez pas citer le texte de mémoire. Vous faites de la démagogie!

M. Georges Riond. Monsieur Roulleaux Dugage, voulez-vous avoir la gentillesse de me passer le livre intitulé: « Une politique de grandeur française » que j'ai laissé sur mon banc.

M. Egretaud. Venez le lire avec moi, ce soir, chez Renault!

M. Jean Curabet. C'est excellent. Lisez-le à l'Assemblée, elle en fera grand profit. Mais il faut le lire entièrement.

M. Gentet. Et cela paraîtra au *Journal officiel*!

M. Jean Curabet. Nous pourrions vous en demander l'affichage et j'espère que vous nous l'accorderiez.

M. Georges Riond. Cette citation devait venir dans une autre partie de mon exposé, c'est pourquoi je ne m'étais pas muni de ma documentation. Mais comme on suspecte notre respect de l'authenticité des textes, voici ce qui est dit à la page 317 d'un livre intitulé *Une politique de grandeur française*, ouvrage de Maurice Thorez, préface de Jacques Duclos:

« Le grand patronat, dont les hommes sont incrustés dans les divers offices jusque dans les directions ministérielles, veut empêcher notre rééquipement. Il craint les innovations, et entend persister dans sa routine incurable...

« Il y a bien longtemps que dans *Le Capital*, Marx a montré que bien des patrons faisaient obstacle au progrès en se refusant au renouvellement de l'outillage et en exploitant jusqu'à la limite extrême, et plus encore, la force de travail de leurs ouvriers...

M. Jean Curabet. Exactement !

M. Georges Riond. « ...alors que les machines augmentent le rendement, en réduisant la fatigue humaine, qu'elles diminuent les prix de revient et font baisser le coût de la vie. »

M. Jean Curabet. Nous sommes d'accord !

M. Georges Riond. N'ai-je pas dit tout à l'heure qu'un des moyens de faire baisser les prix de revient n'était pas de batailler contre des conceptions sociales que j'estime légitimes, mais d'assurer l'équipement et le rééquipement de notre pays. Je n'ai pas dit autre chose. (*Applaudissements au centre.*) Je pense que l'Assemblée l'aura compris de cette manière.

J'ai l'air de soutenir, ici, un point de vue purement métropolitain. J'en aurais, vous me permettrez de le dire, le droit puisque je n'oublie pas que je suis, sur les bancs de cette assemblée, le délégué d'une assemblée métropolitaine...

M. le lieutenant-colonel Bichon. Très bien! très bien!

M. Georges Riond. ...mais je n'oublie pas non plus, conformément à l'esprit de synthèse qui est le nôtre, que nous devons arriver, quelle que soit l'origine de notre mandat, à une cohésion des points de vue et à la conciliation des contraires chère à Hegel, afin que dans l'Union française tout entière les territoires d'outre-mer et la métropole se rassemblent sur de communs desseins.

M. le lieutenant-colonel Bichon. Voilà la formule !

M. Georges Riond. J'ai entendu avec intérêt M. René Moreux rappeler les lignes inscrites dans la résolution de M. Bouruet-Aubertot au Conseil économique; ce texte fait très justement ressortir que les concurrences faites par des fabrications étrangères à l'industrie française de l'ameublement, par exemple, ne manquerait pas de restreindre l'utilisation, par cette dernière, des bois d'ébénisterie de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. De même, il rappelait qu'une crise affectant l'industrie métropolitaine de la parfumerie priverait de leurs débouchés normaux les producteurs d'Ilangilang, des Comores, de Madagascar et de la Réunion. Il est évident que la nation française ne se conçoit plus que dans une symbiose totale des intérêts de la métropole et des territoires d'outre-mer. C'est une conception essentielle que je voudrais voir mise en relief dans les propositions qui nous sont présentées, d'un mot précis que je n'ai pas encore vu figurer, mais qui devrait y être inclus par voie d'amendement: le mot « solidarité ». (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

M. Jean Curabet. Il vaudrait mieux la pratiquer.

M. Georges Riond. La réussite ou l'échec d'une politique valable de libéralisation des échanges n'est concevable que dans le cadre d'une diminution de nos prix de revient par l'augmentation de nos cadences de production.

L'année dernière, d'éminents et savants articles ont été écrits sur ce sujet par un homme dont le nom n'indique pas une trahison du marxisme, M. Léon Blum. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Donnat. Quelle référence!

M. le rapporteur. Pas du tout; c'est la meilleure référence qu'il puisse y avoir... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Donnat. C'est le plus grand falsificateur de notre temps!

M. Georges Riond. Il reste un adepte du marxisme pur.

M. Donnat. C'est un théoricien du cycle infernal!

M. le rapporteur. ...intégral!

M. Georges Riond. Je ne suis pas particulièrement compétent en matière de marxisme, mais je suis bien obligé de constater que lorsque M. Léon Blum parle de cette doctrine, il l'adopte à l'état pur, tandis que d'autres zélateurs ne peuvent s'empêcher de dire: « Le marxisme léniniste et stalinien... » (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Donnat. Vous parlez d'une chose que vous ignorez.

M. Perier. Etes-vous bien sûrs de le connaître vous-mêmes ?

M. Georges Riond. Qui, de nous deux, le connaît le mieux, monsieur Donnat ?

M. Cianfarani. On va vous armer d'éteignoirs pour éteindre les étoiles dans le ciel.

M. Jean Curabet. Tous les éteignoirs sont réquisitionnés par le Gouvernement, vous le savez bien!

M. Georges Riond. Pour une fois, ce n'est pas moi « l'enfant terrible ». (*Sourires.*)

M. le président de la commission. C'est votre faute!

M. Georges Riond. Je disais donc qu'il fallait diminuer le prix de revient par l'augmentation des cadences de production. Pour y parvenir, se pose un problème d'énergie; il n'a pas été trop compliqué à résoudre cette année, grâce à la clémence du temps. Il y a un problème de matières premières: quand on parle de la concurrence étrangère, notamment de la concurrence italienne, il faut noter que certaines industries qui menacent particulièrement les industries françaises sont, par suite d'accords internationaux que nous n'avons pas à élucider pour le moment, approvisionnées à raison de 150 p. 100 sur l'avant-guerre, tandis qu'en France, les mêmes industries ne sont approvisionnées qu'à 87 p. 100.

Un souci identique à celui qui me pousse à parler au nom de la métropole doit nous conduire à l'augmentation de la production des territoires de l'Union française en dirigeant vers ces territoires les matériaux et le matériel dont ils ont besoin. Quand je dis « matériel », j'entends tous les éléments d'équipement, y compris, par exemple, l'amélioration rapide des moyens de communication. J'ai gardé un chiffre, rapporté d'A. E. F. l'année dernière: les conditions de fonctionnement du chemin de fer de Pointe-Noire à Brazzaville étaient telles que sa capacité entière de trafic allait être absorbée par la seule fourniture du ciment nécessaire à l'édification d'un hôpital et à la construction des pistes de Maya Maya.

M. Touré. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Riond. Certainement.

M. Touré. J'ai vu cette année un indigène de la Guinée française qui a expédié dans la métropole 800 kilos de bananes et

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

son compte de vente accusait un solde débiteur de 31 francs! Je livre cette constatation à vos méditations.

M. Georges Riond. Votre observation ne fait que renforcer ma démonstration, car, généralement, lorsqu'on parle d'équipement, on limite son souci à la production de l'énergie et au matériel de production; j'ai tenu à indiquer que l'énergie et le matériel sont des éléments qui doivent être complétés par d'autres, tels la création de moyens de transport appropriés.

M. Touré. Il s'agit du producteur indigène.

M. Georges Riond. Mon intervention va dans le sens de vos préoccupations. Supposez que demain le chemin de fer auquel je faisais allusion il y a un instant, soit capable de transporter dans les deux sens un contingent de marchandises supérieur à celui qu'il transporte à l'heure actuelle. Il sera en mesure de diminuer son prix de revient, donc ses tarifs de transport; en conséquence, les produits coûteront moins cher à transporter et les opérations donneront non plus un solde débiteur, mais vraisemblablement un solde créditeur.

M. Touré. Permettez-moi de vous interrompre à nouveau pour donner quelques indications. Vous savez, que pour un chargement complet de bananes, le frêt sur bateaux étrangers est de 12 à 13.000 francs la tonne, mais que, lorsqu'un bateau français, notamment de la compagnie Fraissinet, effectue le transport, le prix est de 22.000 francs. Il y a donc là une différence de 10.000 francs qui représente la marge finale du producteur, sa marge bénéficiaire.

M. Georges Riond. Je pense, mon cher collègue, que nous avons tous deux la même préoccupation.

M. Touré. Je voulais indiquer que c'est une arme difficile à manier.

M. Georges Riond. C'est aussi mon avis. Je disais précédemment que mon souci, après les explications très détaillées et appuyées sur l'actualité de M. René Moreux, était de porter le débat plus loin, en soulignant les prolongements d'un problème dont l'ampleur dépasse les contingences d'aujourd'hui.

Vous m'avez apporté certains exemples qui prouvent l'urgence d'aménagements importants.

Le Gouvernement continue, pour la métropole et pour les territoires d'outre-mer, une politique d'investissements destinés à accélérer ou à favoriser la réalisation du plan. Mais il ne semble pas que les bureaux des ministères aient compris sans réticence l'intérêt qu'il y avait, d'une part à aller vite sur le plan collectif et, d'autre part, à aller bien sur le plan privé.

Vous savez — et je ne rappellerai que pour mémoire les efforts du président de notre commission du plan — quels ont été les soucis immédiats de notre Assemblée le jour où il a été question de restreindre les crédits budgétaires. Nous ignorons les incidences exactes des décisions du Parlement sur le total des investissements dans les territoires d'outre-mer. Quoi qu'il en soit, il est effarant de penser qu'à l'heure actuelle, lorsque s'engage la politique de « libéralisation » des échanges, on en soit encore à mesurer au compte-gouttes les seuls moyens qui permettront à notre pays de faire face à la concurrence étrangère et de maintenir son propre standing de vie, et qui permettront finalement de réussir l'opération d'ensemble.

D'autre part, en ce qui concerne les investissements privés, il convient de dénoncer l'étroitesse d'esprit de certains bureaux, qui siègent vraisemblablement rue de Rivoli et qui entravent constamment l'application de certains programmes de rajeunissement du matériel.

Il existe, certes, des animosités et des concurrences qui freinent l'acheminement des dossiers pour éviter que l'un réussisse au sein de l'administration. Elles sont insupportables. C'est le devoir du Gouvernement, dont la mission première est d'arbitrer, de repérer les problèmes urgents et de leur donner une solution adéquate.

Je citerai un exemple: une profession cherche à rééquiper sept mille entreprises de façon à ramener un matériel vieux de trente-cinq ans d'âge en moyenne à vingt-cinq ans d'âge en moyenne. Elle ne parvient pas à convaincre certains bureaux de la nécessité de la suspension des droits de douane sur du matériel en provenance de l'étranger, matériel qui lui est absolument indispensable. Dira-t-on que mon observation a pour objet de satisfaire les sollicitations de grosses entreprises? Jettera-t-on ici — puisqu'il s'agit de l'industrie cotonnière — le nom de certain personnage célèbre aussi bien par le tonnage de la production de ses usines que par la valeur de son écurie de courses? Qu'on sache qu'un chef d'entreprise de cette importance a pris depuis longtemps ses précautions. En vérité, toute une série d'entreprises sont maintenant à la limite de leurs prix de revient. Si elles ne peuvent pas arriver à moderniser leur matériel, elles seront obligées de renvoyer du personnel. Que se passera-t-il?

Ne dépensera-t-on pas plus vite les quelque 1.600 millions que coûterait la suspension des droits de douane pour l'ensemble du textile français?

Ne dépensera-t-on pas en quelques mois ces 1.600 millions en fonds de chômage et peut-être aussi, hélas! en frais de transport d'unités du maintien de l'ordre? Au lieu de demeurer à la merci d'expédients, il serait beaucoup plus opportun de consentir, pendant qu'il en est temps encore, l'aménagement douanier qui est demandé afin de maintenir l'emploi de la main-d'œuvre, de satisfaire la consommation et de lutter contre la concurrence étrangère. (*Très bien! très bien!*)

Voilà, mes chers collègues, les quelques idées que je voulais mettre en relief. Le sujet est vaste, mais je m'en tiendrai là, me réservant de revenir, au cours de la discussion, sur un certain nombre de points.

Pour résumer ma pensée, il est impossible de s'opposer au principe d'une politique de libération des échanges; il est vain de chercher une solution dans la fermeture des frontières et le cloisonnement de l'Union française; il est impossible de perpétuer le système abracadabrant qui impose de lourdes servitudes aux territoires d'outre-mer tout en leur interdisant de bénéficier d'identiques servitudes dans l'autre sens.

Il faut arriver à lutter vaillamment contre les concurrences étrangères et, quand je dis vaillamment, j'entends efficacement et loyalement. Loyalement, c'est-à-dire non pas en vue d'intérêts privés étroits, mais en vue du maintien du potentiel français nécessaire à la sauvegarde de la paix dans le monde.

Nous sommes tous persuadés de l'importance du problème de l'équipement; je me suis borné à insister sur ce point-là et je dois dire d'avance que, si la discussion amenait les auteurs des textes qui nous sont soumis, et notamment M. René Moreux, à insérer dans leur proposition un paragraphe indiquant et les conditions et l'urgence du rééquipement, je retirerais très volontiers le contre-projet dont je suis l'auteur. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jacobson.

M. Jacobson. Mesdames, messieurs, notre collègue, M. Riond, vient de traiter la question de l'équipement, à l'occasion de celle des échanges.

En effet, il y a un lien tellement étroit entre le commerce et les instruments qui produisent que l'on comprend très bien que le débat, aujourd'hui, comporte un certain nombre d'incidences qui visent les moyens d'équipement et, d'une façon générale, les œuvres du plan.

Si telles étaient les seules questions susceptibles de se poser au sujet du plan, je n'aurais pas pris la parole. Mais, précédemment, M. Moreux s'est adressé au président de la commission du plan, en disant combien il est regrettable que, d'une façon générale, on méconnaisse ce qui est et ce qui a été fait.

Cet appel de pied donne l'occasion de rappeler que la France n'a pas été défaillante et que, tant dans l'avant-guerre que dans la période qui a suivi 1945, elle peut être fière d'un certain nombre de ses œuvres. On les ignore trop. L'étranger tient à mettre l'accent sur le fait que nous avons été surtout des colonialistes, que nous avons visé des intérêts particuliers, sans grand souci de moderniser les territoires que la France avait pris sous son aile.

Je ne veux pas revenir très loin en arrière. Je désire néanmoins citer un mot très ancien, puisqu'il date du début de notre essor colonisateur — j'entends du dix-septième siècle — un mot du premier grand homme d'Etat ayant donné le départ à l'expansion française. Au moment où nos vaisseaux partaient pour les Antilles, la Louisiane et le Canada, Richelieu prescrivait:

« Allez chez eux non pour les soumettre, mais pour les traiter en frères. »

M. Thémia. Il n'a pas été entendu!

A l'extrême gauche. Certes non!

M. Jacobson. Je pense, en effet, qu'il n'a pas toujours été entendu. Mais ces mots ont la valeur et la force d'une directive initiale et répondent au sentiment de la majorité des Français.

Bien entendu, je franchis, par la pensée, les siècles pour ne parler ni de l'expansion du dix-septième siècle, ni des abandons du dix-huitième et du Premier Empire, ni de la con-

quête de l'Algérie. Nous savons que l'outre-mer de l'Union française est le fruit d'initiatives, d'enthousiasmes, d'efforts le plus souvent individuels non inspirés et à peine soutenus par les gouvernements et par le Parlement. La Constitution dans ses parties actuelles date, en majeure partie, de la Troisième République.

Après le désastre de 1871, dans le sursaut qu'a voulu la France, un gros effort vers la mer et l'outre-mer, devait apporter certaines compensations. En fait, qu'il s'agisse de Madagascar avec Duchesne et Gallieni, de l'Afrique équatoriale avec Brazza, de l'Afrique occidentale, avec Binger, Archinard, Borgnis-Desbordes et Faidherbe, de l'Indochine, avec Pavie, Courbet et Francis Garnier, l'action de tous ces grands pionniers, toutes ces expansions se sont produites dans les quelques décades qui ont précédé 1900. Dans le bilan de l'action française, il convient donc surtout de remonter à 1900.

Depuis cette date, les territoires ont bénéficié, à peu près et presque partout, de l'équilibre budgétaire, grâce, en grande partie, aux recettes douanières et ils ont pu ainsi, sur leur budget propre, réaliser nombre d'œuvres sociales.

Mais, de son côté, la métropole a pensé qu'elle devait aider au développement de l'outre-mer non seulement par les techniciens mais par ses deniers et, pendant cette période antérieure à la guerre de 1914, entre 1900 et 1914, elle accorda à tous ses territoires des emprunts à des conditions de remboursement dont nous parlerons dans un instant, pour un ensemble d'environ 700 millions-or.

Si nous désirons nous exprimer en francs d'aujourd'hui, ce total revient à environ 700 millions 250, soit 175 milliards, répartis sur quinze années, soit des investissements de la métropole à raison de 12 milliards par an en moyenne s'ajoutant à ce que les budgets locaux pouvaient supporter.

Je ne récapitulerai pas qualitativement les œuvres créées pendant cette période, ce n'est pas le moment, je vous demande simplement de bien vouloir noter ceci:

Prenons la période qui a suivi la loi des grands emprunts coloniaux de 1931, la loi du 22 juillet 1931. Comme vous vous en souvenez, cette loi a garanti les intérêts des emprunts coloniaux qui seraient autorisés après 1931. Entre cette année là et la guerre, les emprunts coloniaux se sont montés à environ 8 milliards de francs d'alors, soit en monnaie d'aujourd'hui 8 milliards multipliés par 25, soit 200 milliards à répartir sur huit années, c'est-à-dire des investissements de l'importance moyenne de 25 milliards par an.

Le point sur lequel je me permets d'insister est le suivant: la France prête, la France garantit l'intérêt et les remboursements sont prévus à des dates extrêmement lointaines. Voici quelques exemples: si en 1903 la France a prêté 65 millions à l'Afrique occidentale française, le remboursement final se fait en 1953, en francs de 1953, c'est-à-dire qui, rapportés à la capacité d'achat, valent environ 250 fois moins.

En d'autres termes...

M. Alfred Bour. Ne croyez-vous pas, mon cher collègue, que votre coefficient est un peu fort ? Il n'est pas à 5.000, il s'en faut. A l'heure actuelle, je crois que le coefficient sur la vie de 1914 n'est pas à 250, il s'en faut, fort heureusement.

M. le rapporteur. J'aimerais voir le niveau de vie multiplié par le même coefficient pour les producteurs d'outre-mer!

M. Jacobson. J'ai vu admettre que le rapport entre la capacité du franc 1914 (et, *a fortiori*, avant 1914) et celle du franc 1949 était exprimé par le coefficient 250.

Je craindrais d'allonger le débat en portant la discussion sur ce point, mais même si, au lieu de 250, il fallait admettre 225 ou 200, le raisonnement garderait son entière valeur.

M. Alfred Bour. Dans l'ensemble, oui.

M. Jacobson. Quoi qu'il en soit, ces 65 millions prêtés par la France en 1903 seront au moins en partie remboursables en 1953 en francs, disons « d'aujourd'hui ». C'est dire qu'ils constituent, en partie, une subvention, non un prêt, et nous nous en réjouissons...

M. Alfred Bour. Il n'y a pas de doute!

M. Jacobson. Si le coefficient de 250 — et je n'insiste pas sur sa valeur arithmétique, mais dont l'ordre de grandeur paraît admissible — si le coefficient est admis, dis-je, ne fût-ce que pour le raisonnement, l'emprunteur va rendre avec un franc ce qu'il a reçu à raison de 250 francs. Prenons un autre exemple issu de la période des grands emprunts coloniaux de 1931: la France prête au Cameroun, en 1931, 32 millions; en 1934, 25 millions. Les remboursements se feront en 1980, 1981, 1982, 1983 et 1984, de telle sorte que si nous supposons que le franc, en 1983, garde sa capacité d'achat d'aujourd'hui et si nous relions le franc de 1931 et de 1934 à celui d'aujourd'hui par le coefficient d'environ 25, cela consiste à dire qu'avant prêté en 1931 et 1934 25 francs au Cameroun, ce pays en rendra en 1983 le vingt-cinquième, soit 1 franc.

J'ai fait ce raisonnement pour montrer qu'en somme tous ces prêts consentis par la France sont l'équivalent, à certaines corrections près, à des subventions.

M. Alfred Bour. Oui, c'est entièrement exact.

M. Egretaud. Me permettez-vous un mot?

M. Jacobson. Je vous en prie.

M. Egretaud. Pour être juste et loyal, lorsqu'on fait un tel raisonnement, il faudrait mettre dans la balance les milliards et les milliards de profits privés enlevés de ces pays sous forme de bénéfices (*Très bien! très bien! à gauche*) exportés et qui n'y sont jamais revenus sous forme d'investissements. Cela me semble absolument indispensable de le rappeler à propos des réalisations que vous avez citées dans les pays d'outre-mer.

Sinon, il est impossible de parler objectivement du fait colonial.

M. Léon. M. Egretaud a raison.

M. Alfred Bour. Je voudrais poser une question à M. Egretaud. Croyez-vous, mon cher collègue, que si la France n'avait pas effectué les investissements auxquels elle a procédé sous des formes multiples, tous les milliards de produits dont vous parlez auraient réellement vu le jour? Pour moi, je ne le crois pas.

M. Jacobson. En tout cas, je serais prêt à m'intéresser à la question soulevée par notre collègue M. Egretaud si celle-ci n'était pas une déclaration générale, mais bien le résultat de documents chiffrés.

Je propose à M. Egretaud de bien vouloir rassembler des données à ce sujet en vue d'une étude ultérieure et des conclusions pratiques qu'il en faudra tirer.

Qu'il veuille bien apporter des chiffres précis et des documents certains. Avec le même intérêt que j'attache à mes discussions au sein de la commission du plan, nous pourrons, si l'Assemblée le veut bien, échanger nos vues et nos conclusions dans son hémicycle. (*Applaudissements.*)

M. Giard. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Jacobson. Je vous en prie.

M. Giard. Monsieur le président, tout à l'heure vous avez parlé des dettes du Cameroun, d'ailleurs très minimes, je m'empresse de le dire; mais j'ai également le devoir de dire que nous payons nos dettes, et même à l'avance. Ainsi, la F.I.D.E.S., nous donne cinq années pour rembourser, or, dans le projet de budget de cette année, il est déjà prévu des remboursements et ce n'est pas à l'époque indiquée que nous nous libérerons de nos dettes, vous pouvez en être certain.

M. Jacobson. Je vous remercie, monsieur Giard, d'apporter un argument excellent à la thèse de justice que j'essaye ici d'éclairer.

Le Cameroun, déjà en pleine activité productive, au lieu d'attendre les échéances de remboursement stipulées dans ses conventions avec la caisse centrale de la France d'outre-mer, et en exécution de la loi du 30 avril 1946, se libère déjà partiellement par des remboursements prématurés. C'est un des motifs d'optimisme que vous voulez bien apporter.

D'une part, on ne peut qu'apprécier cet état d'esprit, et d'autre part, on voit que le plan est utile et produit des résultats plus rapides que ceux attendus.

Quoi qu'il en soit, ceci ne vise pas la période d'avant 1939 que j'avais considérée, mais elle constitue le trait d'union avec la période actuelle. M. Moreux, tout à l'heure, disait: il faut rappeler ce que fait financièrement la France pour l'outre-mer, il faut dire ce qu'est le mécanisme du F. I. D. E. S. et les sommes considérables mises ainsi à la disposition de son développement, soit à titre de subventions de la métropole, soit à titre de prêt comme celui que vient d'évoquer notre collègue M. Giard. On méconnaît trop, surtout à l'étranger, ce que fait la métropole, on n'est pas juste.

Mes chers collègues, dans une enceinte comme celle-ci, avec la publicité qu'ont nos débats, au moment où tant de pays se penchent sur l'action outre-mer de la France, au moment où on nous critique souvent injustement, au moment où des étrangers cherchent à se substituer à nous pour différentes activités dans des parties de l'Union française, il paraît opportun d'affirmer que nous ne sommes pas défaillants dans l'accom-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

plissements de notre tâche. Mais il faut que les efforts de la France soient d'abord connus, puis reconnus.

Vous avez dit, monsieur Giard, ce qu'était un cas particulier de l'application de la loi du 30 avril.

Où en sommes-nous ?

En 1946, le parlement français vota sa loi du 30 avril, parmi beaucoup d'autres lois, qui portent de nombreuses mesures destinées à une promotion importante de la vie de l'outre-mer, et cette loi a trait au plan décennal.

On a élaboré les grandes lignes de ce plan. Nous l'avons souvent évoqué ici et, si on l'interprète en francs d'aujourd'hui, pour les territoires d'outre-mer, plus les départements d'outre-mer, il s'agit, pour dix ans, d'un ensemble qui s'interprète par des investissements publics se montant, en chiffre rond, à 500 milliards de francs. Si vous y ajoutez les fonds destinés à l'Algérie, et aux deux autres protectorats, vous doublez ce montant et vous arrivez à 1.000 milliards pour les dix années. Si enfin, vous ajoutez les crédits à prévoir pour les trois Etats associés de l'Indochine, vous augmentez encore le total précédent d'environ 500 milliards. De telle sorte que, si le plan décennal tel qu'il a été indiqué dans ses grandes lignes en 1946 par le commissariat général au plan se réalise, ce sera un ensemble de 1.500 milliards de francs de fonds publics qui seront investis dans toutes les parties, outre-mer, de l'Union française en vue de leur développement social et économique.

Si nous tenons à informer de cet effort les étrangers et notamment les Américains, nous n'oublions pas que si nous pouvons le faire, c'est dû en partie au plan Marshall qui nous a attribué, depuis deux années, des moyens sur la continuation desquels nous pouvons compter jusqu'en 1952. On peut nous dire: « le plan décennal est un projet, inscrit dans une brochure écrite en 1946, mais qu'est-ce qu'on exécute conformément à ces prévisions ? Où en sommes-nous ? » Vous me permettrez alors d'évoquer le débat qui s'est instauré ici, au sujet des inscriptions budgétaires pour 1950, en ce qui concerne les crédits destinés à l'outre-mer. On a alors remarqué que pour 1950, les crédits pour l'ensemble de l'outre-mer, en y comprenant même un faible montant pour l'impulsion à donner au plan des Etats associés de l'Indochine, se montent à 109 milliards, comportent le total prévu par le projet de loi (projet de loi n° 8336 déposé à l'Assemblée nationale le 10 novembre 1949).

J'ai dit tout à l'heure qu'en ce qui concerne les Etats de l'Indochine, seul un crédit de principe, un crédit d'amorçage de huit milliards était inscrit.

Hormis ces Etats annoncés, il reste donc 101 milliards, soit 52 milliards pour les trois parties de l'Afrique du Nord, et 49 milliards pour les nouveaux départements et les territoires d'outre-mer.

Nous restons donc rigoureusement dans l'ordre de grandeur défini par le plan Monnet qui porte sur une moyenne annuelle de 100 milliards, Etats de l'Indochine non compris.

Les prévisions de 1946 sont donc quantitativement parfaitement respectées.

J'ajoute, pour répondre à une indication donnée par M. Riond, que nous ne savons pas encore exactement ce qu'il restera des 109 milliards inscrits dans le projet de loi de finances de novembre 1949. La loi de finances votée le 31 janvier dernier comporte un abattement de 2 p. 100 sur l'ensemble des crédits d'investissements. En supposant que cet abattement soit proportionnellement infligé à la métropole et à l'outre-mer; cela reviendrait donc à réduire de 2 milliards les 109 milliards précités et à les ramener à 107. C'est, il faut le reconnaître, un abattement très faible.

A ce sujet, on peut, au passage se souvenir que votre Assemblée est intervenue très vigoureusement auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, en vue de la non-réduction des crédits inscrits initialement pour l'outre-mer. La commission des territoires d'outre-mer du Palais Bourbon s'est d'ailleurs prononcée dans le même sens; peut-être ces efforts conjugués ont-ils permis d'aboutir au résultat provisoirement satisfaisant que l'on a pu enregistrer.

Où en est-on du point de vue qualitatif ? Certes, ce n'est pas le moment de passer en revue ce qui a été réalisé; je me permets pourtant de recommander à votre attention trois documents très édifiants à ce sujet. Tout d'abord, le dernier travail du commissariat général au plan: « Etat des opérations du plan de modernisation et d'équipement, fascicule outre-mer », date de décembre 1949. Vous trouverez dans ce fascicule des renseignements complets relatifs aux réalisations effectuées, en cours et à venir.

Je vous signale en même temps — et M. Moreux ne m'en voudra pas de le citer une fois encore — que *Marchés coloniaux* — référence chère à nos collègues communistes — a présenté, dans son numéro exceptionnel du 18 février, une étude sur l'équipement de l'Union française, étude remarquable par sa documentation et son objectivité. On peut y puiser des données et arguments solides pour démontrer que la France est à la hauteur de sa tâche.

Dans le domaine des publications professionnelles, il est une revue, *Travaux*, qui, dans son numéro de février 1950, a illustré d'une façon saisissante les œuvres récentes de l'équipement récent de l'outre-mer.

Je me dois d'ailleurs d'insister sur le fait, comme je l'ai déjà dit une fois jadis, que par un tel exposé il ne s'agit pas de susciter des sentiments de reconnaissance ou des remerciements. Nous sommes des frères de l'Union française, séparés par des océans. Nos amis de l'outre-mer se sont montrés splendides sur les champs de bataille en offrant le maximum de ce que l'on peut sacrifier, puisqu'ils ont versé leur sang à côté du nôtre...

M. René Moreux. Très bien!

M. Jacobson. Nous avons d'ailleurs été et serons demain, prêts à verser notre sang pour eux. Aujourd'hui, nous pouvons et nous voulons les aider économiquement et socialement. Nous le faisons de tout cœur; mais nous ne voulons pas que l'on dise que nous manquons à ce devoir. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Riond, tout à l'heure, a fait des comparaisons entre ce qui se passe en France et dans d'autres pays.

A cet égard, je me permets de mettre en garde contre des conclusions issues de données non comparables. Ainsi, par exemple, on nous dit: « Aux Etats-Unis, tout est très rapide, les machines sont très grandes, les prix de revient très bas... Chez vous ce n'est pas le cas, et quand nous voyageons dans vos pays d'outre-mer nous avons des déceptions ». Il convient, alors, de rappeler qu'en Amérique on bénéficie de la production en très grande série, que les prix de revient du charbon et de l'essence sont extrêmement bas, que les œuvres sont rassemblées, que le pays est essentiellement industriel, dans l'ordre minier et dans l'ordre mécanique. Au contraire dans l'outre-mer de l'Union française les territoires sont extrêmement peu peuplés — l'immense Afrique occidentale, par exemple, prolongée par l'immense Afrique équatoriale, ne comptent pas ensemble 20 millions d'habitants — la dissémination est extrême, elle rend souvent peu spectaculaires les œuvres nouvelles; la production jusqu'ici est surtout agricole et très peu minière. Plus des 80 p. 100 de la production des territoires d'outre-mer, en effet, sont agricoles; des étendues de plantations ne donnent pas la même impression de modernisation que, au Congo belge, les gigantesques exploitations industrielles de l'Union minière du Haut Katanga. On ne peut souvent pas adapter les solutions d'un pays à un autre, ni se former un jugement sur ce que nous faisons en comparaison avec ce que nous pouvons voir à Pittsburg ou à Elizabethville. Ces points appellent nos ripostes lorsque nous subissons des critiques injustes.

Il faut aussi faire attention à l'impression des voyageurs étrangers visitant superficiellement nos territoires et recevant des doléances, pas toujours très opportunes, de Français ou d'autochtones.

On est très enclin à se plaindre et à critiquer; devant des étrangers il est bien rare que l'on fasse apprécier ce qui mérite des éloges. On est plutôt porté à se plaindre.

Certains reproches sont, certes, justifiés, mais il vaudrait mieux qu'ils n'arrivassent qu'à des oreilles françaises.

J'ai voulu apporter à cette tribune un témoignage susceptible de faire front aux attaques prononcées contre l'action de la France dans les parties d'outre-mer de l'Union française.

Mon intervention a été inspirée par un désir de constatations équitables, qui n'exclut aucunement les critiques nécessaires pour améliorer les travaux en cours et les œuvres futures. Mais elle tient à reconnaître les créations réalisées à force de volonté, de courage et de sentiments fraternels, « sentiment de solidarité » comme a dit tout à l'heure notre collègue M. Riond, et à combattre un esprit de dénigrement ou de malveillance ou parfois seulement un manque d'information qui fournit des arguments, à l'intérieur de l'Union française, aux excitateurs des masses, et, à l'extérieur, à ceux qui attaquent et jalousent notre pays. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Djim Momar Gueye, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, notre Assemblée vient d'entendre différents orateurs sur cette importante question. Cependant, sans l'estime et la considération que je porte à certains d'entre eux et les obligations que m'imposent mes fonctions de rapporteur, je me serais appesanti sur certaines déclarations. En effet, un contre-projet a été examiné

en commission et rejeté par la majorité de celle-ci; ce contre-projet vient d'être distribué. Ses arguments, repris par M. René Moreux, tendent à faire état, pour une libération économique de nos territoires d'outre-mer, de la nécessité de tenir compte des étapes millénaires. Certaines déclarations contenues dans ce contre-projet sont très blessantes pour les populations de ces territoires et semblent porter un préjudice considérable à la conception que nous nous sommes faite de l'Union française.

Quand les populations de ces pays lointains ont vu, à travers les âges, les transformations nous ayant amenés à l'étape où nous sommes actuellement, quand nous considérons, aujourd'hui en particulier, un autochtone à la présidence de cette Assemblée, siégeant dans le palais du grand roi-soleil, en 1950, nous pouvons en toute quiétude, faisant confiance à l'humain, faire table rase de certaines différenciations. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Dans le creuset de races qu'est notre Assemblée, nous pouvons examiner, du haut des horizons politiques, les découvertes chimiques et scientifiques d'un Washington Carver, homme de couleur, les leçons historiques de haute politique données par un autre homme de couleur qui s'appelle Gandhi, et exprimer l'admiration que toute l'humanité pensante porte aux poèmes d'un Aimé Césaire, d'un Léopold Senghor, l'estime et l'affection que nous portons à un juriste comme Lamine-Guèye.

Nous pouvons penser que, par le postulat de l'O. E. C. E., l'intégration européenne, l'association de l'Europe et de l'Afrique doit avoir pour aboutissement la planification ou le nivellement de certains sentiments, de certaines opinions, que l'on pouvait encore avoir il y a cent ou deux cents ans, sur les possibilités de perfectibilité humaine, de tous les hommes et de toutes les races.

M. Alfred Bour. Très bien !

M. le rapporteur. Je passe, mais je tenais à faire cette mise au point: l'Afrique, les territoires français d'outre-mer, produiront à la parité mondiale si on leur en donne la possibilité. Si leur équipement leur permet d'accroître leur productivité, ils sont capables d'augmenter leur niveau de vie en abaissant leurs prix de revient. Il faut que ce soit dit.

Il est bon également que notre Assemblée sache que notre propos d'aujourd'hui n'est pas de deviser sur ce qu'on aurait dû faire avant de libérer le commerce extérieur de la France et de ses territoires d'outre-mer. Nous sommes devant le fait accompli: les échanges sont devenus libres sur une pression américaine, sur une pression de l'O. E. C. E., pour les nécessités supérieures de la paix du monde. Je ne veux pas entrer dans le détail des causes. Voilà le fait capital sur lequel nous devons nous pencher.

Et comment les échanges sont-ils devenus libres ?

Entre la France métropolitaine et l'Algérie à l'importation et à l'exportation, avec tous les pays membres de l'O. E. C. E., avec tous les territoires d'outre-mer de ces mêmes pays, à savoir la Grande-Bretagne, la Belgique, le Portugal et la Hollande, les échanges sont libres.

Il reste les territoires d'outre-mer français auxquels la mesure est appliquée d'une façon unilatérale, et notre propos aujourd'hui est de demander la réciprocité dans le commerce libre.

Il n'est pas dans les prérogatives de notre Assemblée, vu d'ailleurs le retard que nous avons pris sur les événements, d'indiquer aujourd'hui — en y perdant du temps — ce qui aurait dû être fait. Mais il est important, à la lumière de ce qui est fait, d'envisager ce qu'il faut faire pour que l'Union française, dans sa solidarité politique et économique, ne souffre pas.

C'est pourquoi après un débat laborieux la commission, presque unanimement, a proposé à l'Assemblée de conclure qu'il est nécessaire que, dans ce domaine particulièrement important, la parole soit à nouveau donnée aux assemblées représentatives des intérêts des territoires d'outre-mer.

Nous avons tout à l'heure, avec le rapport fort documenté de M. Moreux, fait un tour d'horizon assez complet, et il apparaît que les arachides, le café et beaucoup d'autres produits d'outre-mer sont actuellement en sécurité sur les marchés mondiaux. Ils ne sont pas menacés d'une baisse catastrophique, nous le savions. Nous savons que beaucoup de produits des territoires d'outre-mer se trouvent à cette heure presque à la parité des cours mondiaux sur les différents marchés de l'Europe occidentale.

M. Cianfarani, M. Riond ont, avec pertinence, démontré que le monopole de pavillon, les difficultés de toutes sortes au départ, et les taxations à l'arrivée en France, handicapent nos produits et, à ce propos, M. Touré a souligné les difficultés concernant les bananes de Guinée. Il est bon d'ajouter également, comme l'a fait M. Cianfarani, qu'il y a quelques mois notre Assemblée a entendu un ministre, et à été unanime pour lui demander la protection des oléagineux d'outre-mer; quelques semaines après, le même ministre prenait une décision implacable, brimant les oléagineux d'outre-mer par une taxation tout arbitraire: 9 francs par kilogramme à l'importation pour protéger les oléagineux métropolitains.

Ceci est très important surtout que l'industrie métropolitaine des oléagineux est assez protégée par des dispositions spéciales indiquées dans le rapport. Vous les connaissez (stock-outil, prix garantis pour sept ans, etc.), qui créent une disparité avec nos productions d'outre-mer et, partant, leur portent un préjudice considérable et de nature, si on n'y prenait garde, à rompre cette solidarité de l'Union française à laquelle nous tenons tant.

M. Egretaud croit que les dispositions concernant la libération des échanges ont été étudiées par des manœuvriers américains pour mettre en difficulté économique certains pays et pouvoir les exploiter. Je ne le pense pas.

Je ne pense pas que politiquement, diplomatiquement, ou même militairement il soit à l'avantage des Etats-Unis qu'un pays européen de l'Europe occidentale, notamment, soit en difficulté économique et sociale. C'est un fait que les événements de chaque jour contredisent et il n'est pas nécessaire de le démentir davantage. (*Très bien! très bien!*)

Je terminerai en examinant les données techniques savamment documentées, de M. le président Jacobson, sur les investissements outre-mer depuis 1871, ainsi qu'il le dit.

J'ai dit à la tribune de cette Assemblée, parce que je le pense et que je crois utile de le répéter vigoureusement, que certains élus des territoires d'outre-mer, pour ne pas dire tous, sont venus ici sans aucune arrière pensée, sans aucune intention d'user d'une balance pour peser ce que nous avons reçu de la France, par rapport à ce que nous lui avons donné, aux fins de réclamer ou offrir une soulte. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Nous, Français d'Afrique, avec la France métropolitaine, nous formons une symbiose. Nous sommes intimement liés dans le temps et dans l'espace, pour le meilleur comme pour le pire; cette association a été fructueuse, il faudrait qu'elle continuât; or, si, chaque jour, il est besoin de rappeler à l'un des partenaires: j'ai fait ceci pour vous, on est tenté de faire des comptes, et peut-être de mauvais comptes. Il est bon de le dire, et de bien le redire, parce que je ne veux pas aboutir aux controverses dangereuses qui peuvent en résulter.

En partant des investissements dont a parlé M. le président Jacobson, en passant par les profits privés dont a parlé M. Egretaud, par ce que représentent ou ce que pouvaient représenter, dans le montant des investissements cités, les crédits militaires de conquête, ou leur compensation dans les butins les plus divers, jusqu'au butin humain, puisque depuis cette époque, l'esclavage existe, et tant d'autres choses, je veux qu'on fasse table rase du passé, et qu'on vive le présent, loyalement, fraternellement, on donne une aide efficace au producteur d'outre-mer lui permettant d'augmenter sa productivité, de diminuer son prix de revient, d'améliorer son niveau de vie et d'assurer aux hommes d'outre-mer une vie digne; ainsi fera-t-on des hommes convaincus et fermement attachés au principe et aux idées de l'Union française, qui s'aimeront davantage, pour former un front commun; parce que ce qui nous unit est beaucoup plus important que ce qui nous divise. (*Très bien! très bien!*)

De l'extérieur, des ennemis redoutables nous guettent: d'un côté, le capitalisme vorace de Washington; de l'autre, le Kremlin, avec sa malignité et les dangers de ses manœuvres liberticides.

Entre ces deux blocs, l'Europe unie à l'Afrique, la technique européenne au service des ressources inépuisables du sol et du sous-sol africains, peuvent apporter du bonheur, de la joie et de la solidarité à l'Union française à laquelle nous sommes fermement attachés. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. René Moreux. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Moreux.

M. René Moreux. Monsieur le président, je me permets de vous demander de renvoyer la suite de la discussion à une prochaine séance si la commission en est d'accord, car il est impossible, je crois, d'en finir ce soir.

M. le président de la commission. La commission n'ayant pas été consultée, n'a pas à donner son avis pour l'instant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

M. le président. Je pose d'abord à l'Assemblée la question de savoir si la discussion générale doit être close aujourd'hui même.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

M. le président de la commission. Monsieur le président, la discussion générale étant close, la commission demande le renvoi à une prochaine séance. La mise au point du texte sera fort longue et il est hors de propos d'imaginer que l'on pourra en terminer ce soir.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je tiens à dire à l'Assemblée que j'ai pris des dispositions pour voyager mardi matin. Je souhaiterais qu'il fût possible, avant cette date, de terminer cette discussion.

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, demain vendredi 24 février, une séance publique, à quinze heures, afin de poursuivre la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Le groupe communiste s'oppose à la séance de demain.

M. Antonini. L'Assemblée n'a pas été consultée.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de la conférence des présidents, tendant à tenir demain, 24 février, une séance publique à quinze heures.

(L'Assemblée, consultée, décide de tenir séance le vendredi 24 février.)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Bilavarn Khoun une proposition tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi accordant à l'Etat associé du Laos un prêt pour la réalisation de son développement social et économique, soit:

1° Un milliard sur les huit milliards prévus au projet de loi de finances n° 8582 correspondant au démarrage nécessaire en 1950;

2° Des crédits d'engagement de cinq milliards pour la première tranche de son plan décennal.

La proposition sera imprimée sous le n° 59, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications. *(Assentiment.)*

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Cazelles un rapport, fait au nom de la commission de comptabilité, sur le projet de résolution portant règlement des comptes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1948.

Le rapport sera imprimé sous le n° 57 et distribué.

J'ai reçu de M. Touré un rapport, fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition n° 38 (année 1949), de M. Cortinchi, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 58 et distribué.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de demain:

Vendredi 24 février 1950, à quinze heures, séance publique.

Suite de la discussion d'urgence de la proposition de MM. Egretaud, Boubou Hama et des membres des groupes communiste et du rassemlbement démocratique africain et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « libération des échanges » visant de nombreux produits coloniaux (n°s 10 et 49, année 1950. — M. Gueye Momar Djim, rapporteur);

Discussion de la proposition de résolution de MM. Juge, Schmitt, Paul Simon, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à décider de constituer un organisme destiné à centraliser, coordonner et utiliser les informations relatives aux pays d'outre-mer, en s'intéressant plus spécialement aux déplacements qu'y effectuent ses membres (n°s 284, année 1949, et 18, année 1950. — M. Rosenfeld, rapporteur);

Discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Perier, Momo Touré, membres de la mission d'information aux Antilles, tendant à inviter l'Assemblée nationale à réaliser une politique de l'habitation aux Antilles (n°s 202, année 1949, et 29, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur);

Discussion de la proposition de M. Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de créer une commission interministérielle et une direction des Nord-Africains en France et à en faire dépendre les commissions consultatives des questions nord-africaines et les contrôleurs sociaux qui prendront le nom et la fonction d'assistants des questions nord-africaines (n°s 231, année 1949, et 36, année 1950. — M. Catrice, rapporteur);

Discussion de la proposition de MM. Catrice et Razac et des membres du groupe du mouvement républicain populaire invitant le Gouvernement à créer à l'école nationale de la France d'outre-mer une section des inspecteurs du travail et des affaires sociales et à développer dans cette école l'enseignement social (n°s 331, année 1948 et 26, année 1950. — M. Catrice, rapporteur);

Discussion de la proposition de résolution de M. Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi améliorant pour les travailleurs algériens en France et leurs familles demeurées en Algérie les prestations des assurances sociales et des allocations familiales (n°s 230, année 1949 et 46, année 1950. — M. Catrice, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 23 février 1950.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le jeudi 23 février 1950 MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

I. — Tenir séance le vendredi 24 février 1950, à quinze heures, pour:

La suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du jeudi 23 février et qui n'auraient pu venir en discussion;

II. — Tenir séance le mardi 28 février 1950, à quinze heures, pour:

a) Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

1° M. Paul Catrice demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelle est, d'une manière générale, la position du Gouvernement de la République vis-à-vis de la question du Méditerranée-Niger et lui demande en particulier:

a) La position prise par le Gouvernement vis-à-vis de la prolongation éventuelle de la voie ferrée au delà d'Abadla;

b) Si son département estime que le développement des deux pistes transsahariennes, les progrès de l'aviation commerciale et en particulier, la possibilité d'utilisation d'avions-cargos, la situation actuelle des économies saharienne, soudanaise et nigérienne rendent cette prolongation souhaitable;

c) Quelle est la position de services du Méditerranée-Niger: a) vis-à-vis de l'Etat français; b) vis-à-vis des administrations de l'Algérie, du Maroc, du Soudan et du Niger; c) vis-à-vis de la compagnie transsaharienne;

d) Quels sont les crédits envisagés pour 1950 et les proches années: a) pour une prolongation éventuelle de la voie ferrée et pour les services d'études; b) pour l'entretien de la piste Colomb-Béchar-Gao;

e) Enfin, quelle est la position de son département vis-à-vis de la piste El-Goléa-Niamey, qui paraîtrait préférable à beaucoup, quels sont les crédits envisagés pour cette piste en 1950 et dans les proches années et quelle est l'autorité responsable de cette piste;

2° M. Georges Riond demande à M. le ministre des affaires étrangères dans quelle mesure la reconnaissance du Vietminh par l'U. R. S. S. intervenant après la reconnaissance d'Ho Chi Minh par Mao Tsé Toung, est conciliable avec l'article 5 du pacte franco-soviétique d'alliance et d'assistance mutuelle ainsi conçu: « Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ».

b) La discussion du projet de résolution (n° 57, année 1950) portant règlement des comptes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1948;

c) La discussion:

1° De la proposition de résolution (n° 206, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à étendre dans le plus bref délai possible aux anciens combattants des territoires d'outre-mer ne bénéficiant pas du statut le citoyen le bénéfice de l'indemnité spéciale extraordinaire prévue en faveur des grands invalides et à leur accorder la revalorisation de 15 p. 100 décidée sur les pensions des anciens combattants métropolitains;

2° Et de la proposition (n° 256, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer un indice de correction, ainsi que cela est prévu pour les fonctionnaires, aux pensions et retraites de l'Etat, perçues en francs C. F. A. par les autochtones des territoires de l'Union française;

d) La discussion de la proposition (n° 498, année 1948) tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales.

III. — Tenir séance le jeudi 2 mars 1950, à quinze heures, pour:

a) La discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites (n° 8, année 1950) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

b) La discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur:

1° La demande en autorisation de poursuites (n° 243, année 1949) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française;

2° Et la demande en autorisation de poursuites (n° 244, année 1949) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

c) La discussion de la proposition (n° 292, année 1949) tendant à demander au Gouvernement de la République:

1° De proclamer solennellement dans toute l'Union française, après l'accord des Etats associés et protégés, la Déclaration universelle des droits de l'homme;

2° De la diffuser partout et d'en prévoir l'enseignement dans tous les établissements scolaires;

3° D'intervenir auprès de l'O. N. U. pour que soient bientôt élaborés les textes nécessaires concernant les droits des communautés naturelles, les droits sociaux et les droits culturels;

4° De prévoir et d'appliquer toutes mesures de mise en œuvre effective des principes proclamés par la Déclaration.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES

M. Paul Catrice a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 292, année 1949) tendant à demander au Gouvernement de la République:

1° De promulguer solennellement dans toute l'Union française, après l'accord des Etats associés, la déclaration des droits de l'homme;

2° De la diffuser partout et d'en prévoir l'enseignement dans tous les établissements scolaires;

3° D'intervenir auprès de l'O. N. U. pour que soit bientôt élaborés les textes nécessaires concernant les droits des communautés naturelles, les droits sociaux et les droits culturels;

4° De prévoir et d'appliquer toutes mesures de mise en œuvre effective des principes proclamés par la déclaration, en remplacement de M. Jousselin.

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, CHASSE, PÊCHE ET FORÊTS

M. Cazelles a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 40, année 1950) tendant à inviter la commission de l'agriculture à désigner une mission chargée d'étudier, en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, les possibilités de transposition du système des S. A. R. (secteurs d'amélioration rurale) tels qu'ils fonctionnent en Algérie.

PLAN DE L'ÉQUIPEMENT ET DES COMMUNICATIONS

M. Georges Riond a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 328, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi créant un office de l'habitat rural pour l'Afrique équatoriale française.

M. Momo Touré a été nommé rapporteur de la proposition (n° 38, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement et social des territoires d'outre-mer.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES